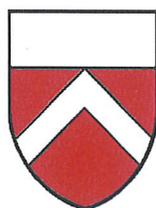


RAPPORT DE LA MUNICIPALITE
SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE
YENS



ANNEE 2022

PREAMBULE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Madame et Messieurs les membres de la Commission de gestion,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, en particulier :

- les Art. 93a à 93f de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2013,
- les Art. 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2006,
- l'Art. 96 du Règlement du Conseil communal du 23 septembre 2013,

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son Rapport de gestion de l'année 2022.

INTRODUCTION

Le rapport annuel sur l'ensemble des dicastères, composant les fonctions des Municipaux et du Syndic, est détaillé dans ce document, qui je l'espère, vous sera agréable à découvrir.

La Municipalité de Yens, durant cet exercice 2022, a déployé tous ses efforts pour comprendre, anticiper et conduire notre Commune. Au travers des décisions prises, les responsabilités de l'exécutif sont importantes : de l'application des lois et règlements à la gérance du patrimoine commun, en passant par l'administration. Gérer, jour après jour et cas par cas, les situations très variées que génèrent la vie d'un village.

Parallèlement à la gestion des affaires courantes, la Municipalité consacre du temps pour identifier au mieux les futurs enjeux. Préservation et durabilité de nos ressources, réfection et optimisation de nos infrastructures (réseau d'eau potable, desserte routière, gaz, électricité et télécommunications), de même que tous les moyens permettant le maintien, voire le développement de la convivialité dans notre village (nouveaux commerces, infrastructures scolaires, transports publics et mobilité douce), sont au centre de nos réflexions.

Au cours de la décennie passée, les Autorités communales ont concrétisé, à juste titre, des étapes importantes au développement de notre village. La réalisation des quartiers Boironne et Sus-Vellaz, avec en parallèle la construction du collège du Rossé II et la mise en service de nouveaux puits de captage d'eau potable, ont été des axes prioritaires. Pour les années à venir, une attention particulière doit être portée en priorité à l'entretien de nos infrastructures communales et plus particulièrement au réseau routier (structure et sécurité) et au réseau d'eau potable et d'épuration.

La Municipalité remercie les membres de l'Administration communale rattachés aux Services internes ou externes qui ont très largement et activement contribué à rendre possible les diverses missions et tâches du service public assignées à la Commune en sa qualité de collectivité publique, en relayant l'Exécutif communal dans les nombreuses décisions prises et dispositions arrêtées au cours de cette année 2022.

Au terme de l'exercice 2022, les remerciements municipaux s'adressent également à Monsieur Boris Cuanoud, Préfet du district de Morges pour son appui et sa collaboration avisée, aux membres du Conseil communal et à son Président, aux Exécutifs et Organes délibérants des proches Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Villars-sous-Yens et Saint-Prex, à la Direction des Ecoles et au corps enseignant, à la Direction et au personnel éducatif de l'AIRADT, aux représentants des Associations intercommunales ERM et ASISE,

aux membres du Conseil d'administration SAGEP et actionnaires, aux services cantonaux sollicités, aux autorités religieuses, au corps des sapeurs-pompiers, aux membres des sociétés locales et à ceux du Groupe d'animation culturelle et enfin aux citoyennes et citoyens prenant une part active à la vie de notre Commune.

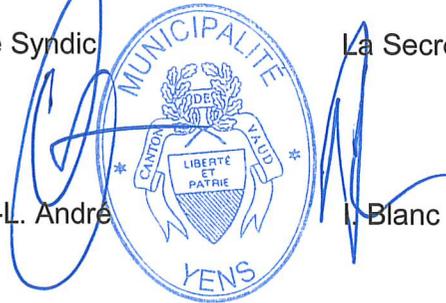
Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

J.-L. André

I. Blanc



Yens, le 22 mai 2023

1. MUNICIPALITE

1.1. REPARTITION DES DICASTERES DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

- M. Jean-Luc André, Syndic** rempl. par M. J. Lüthi
- 11 Administration
 - 10 Autorités
 - 19 Informatique, site internet
 - 42.2 Plan des zones
 - 42.1 Police des constructions
 - 42 Service de l'urbanisme
- M. Jonathan Lüthi, Vice-Syndic** rempl. par M. K. Bühler
- 42.3 ARCAM
 - 46.1 ERM – Conseil Intercommunal
 - 44 Parcs, places et cimetière
 - 46 Réseau d'égouts et d'épuration
 - 81 Service des eaux, SAGEP
 - 83 Service du gaz
 - 18 Transports publics
- M. Kurt Bühler, Municipal** rempl. par Mme S. Hansen
- 61 Corps de police
 - 47 Cours d'eau, rives
 - 65 Défense contre l'incendie
 - 32 Forêts & pâturages
 - 31.1 Gravières
 - 45 Ordures ménagères, déchets, Valorsa, CRIDEC
 - 63 Police sanitaire
 - 66 Protection civile
 - 43 Routes, voirie
 - 31 Terrains
 - 33 Vignes
- M. Stéphane Boss, Municipal** rempl. par M. J.-L. André
- 22.1 AIRADT (finances) CoDir
 - 53 ASISE – Conseil Intercommunal
 - 35 Bâtiments
 - 22 Service financier
- Mme Sabina Hansen, Municipale** rempl. par M. S. Boss
- 50.1 Admin. parascolaire & scolaire
 - 15 Affaires culturelles & loisirs, USL, YAC
 - 50 AIRADT (exploit.) CoDir
 - 71.1 ARASMAC
 - 53.1 ASISE –CoDir
 - 51 Enseignement primaire
 - 52 Enseignement secondaire
 - 54 Orientation professionnelle
 - 72 Prévoyance sociale
 - 73 Santé publique
 - 64 Service des inhumations
 - 71 Service social communal & intercommunal, Couvaloup 12
 - 58 Temples & cultes
 - 17 Terrain de sport, piscine, patinoire

1.2. SEANCES

Les séances ordinaires de la Municipalité ont été fixées aux lundis soir à 18h00.

1.2.1. Séances de Municipalité

Au cours de l'année écoulée, la Municipalité a siégé à 46 reprises, pour la première fois le 3 janvier 2022 et pour la dernière fois le 19 décembre 2022.

Certaines séances se sont tenues en présence de tiers, en avant-séances de Municipalité ou en dehors des jours usuels de séances.

1.2.2. Séances par délégation

En dehors des séances de Municipalité, les membres de la Municipalité ont pris part à de nombreuses séances en relation avec leurs dicastères respectifs et/ou missions municipales spécifiques, tant à Yens qu'à l'extérieur.

1.2.3. Séances de Commissions et gestion de projets

Durant l'année 2022, les membres de la Municipalité ont pris part à de nombreuses séances de Commissions permanentes ou nommées par le Conseil communal, Conseils Intercommunaux, participations à des Commissions consultatives extraparlimentaires.

1.3. PREAVIS MUNICIPAUX 2022

Préavis 2022-01	Règlement communal concernant le subventionnement de vélos électriques
Préavis 2022-02	Réseau d'eau potable Réhabilitation des ouvrages de captage des eaux de la source du Very
Préavis 2022-03	Constitution d'un Droit Distinct et Permanent (DDP) de superficie sur la parcelle communale RF no 586 pour la construction d'un immeuble de neuf appartements adaptés par la Coopérative Cité Derrière - annulé et remplacé par préavis 2022-09
Préavis 2022-04	Comptes et rapport de gestion 2021
Préavis 2022-05	Révision des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM)
Préavis 2022-06	Demande de crédit de Fr. 960'000.00 pour la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable, la réfection de la Rue du Carroz et de l'Impasse de la Quize
Préavis 2022-07	Arrêté d'imposition 2023
Préavis 2022-08	Budget 2023

Préavis 2022-09

Réponse de la Municipalité à la motion Nicolas Rochat et consorts

Constitution d'un Droit Distinct et Permanent (DDP) de superficie sur la parcelle communale RF No 586 en vue de la construction d'un immeuble de neuf appartement adaptés par la Coopérative Cité Derrière - **annule et remplace le préavis 2022-03**

2. DICASTERES DE MONSIEUR JEAN-LUC ANDRE, SYNDIC

2.1. ADMINISTRATION GENERALE

Tous les collaborateurs aux différents services communaux sont directement subordonnés à la Municipalité, Mme Véronique Grandjean assumant le rôle de Responsable RH et M. Jean-Jacques Bolay, celui de Chef de service voirie et conciergerie.

Cette forme d'organisation assure la coordination et le suivi des activités conformément aux directives municipales et nous donne entière satisfaction.

M. Yanick Héritier avait été engagé au service Voirie en 2013. Il avait suivi la formation de surveillant de réseau, puis celle de fontainier, avec l'obtention du brevet fédéral en 2022. M. Héritier a finalement choisi de donner une nouvelle orientation à sa carrière, plus axée sur le service des eaux.

Pour renouveler le poste d'employé communal, nous avons engagé au mois d'octobre M. Thibault Gebhard, qui se forme en parallèle à la fonction de surveillant du réseau d'eau.

Les membres du personnel de l'administration communale tiennent une place centrale dans l'exécution des prestations et services dévolus à la collectivité. La Municipalité renouvelle ici, la confiance qu'elle place en eux dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes et les assure de son soutien vis-à-vis des citoyens et/ou utilisateurs d'infrastructures communales.

2.1.1. Personnel communal

- | | |
|---|------------------------------|
| • Greffe municipal (poste à 80 %) | Mme Isabelle Blanc |
| • Boursière principale (poste à 50 %) | Mme Véronique Grandjean |
| • Boursière adjointe (poste à 50 %) | Mme Catherine Henry |
| • Contrôle des Habitants et
Bureau des étrangers (poste à 100 %) | Mme Isabelle Gianina |
| • Chef Voirie - Contremaître (poste à 100 %) | M. Jean-Jacques Bolay |
| • Voirie (poste à 100 %) | M. Thibault Gebhard |
| • Voirie (poste à 100 %) | M. José de Araújo Pinto Dias |
| • Conciergerie (poste à 80 %) | Mme Diana Nunes |
| • Conciergerie (poste à 100 %) | Mme Sandra Champendal |
| • Déchetterie (poste à 20 %) | M. Viorel Ciobanu |

2.1.2. Bureaux communaux - Heures d'ouverture Greffe, Bourse et Contrôle des Habitants

- | | | | | |
|------------|----|-------|---|-------|
| • Lundi | de | 09h00 | à | 11h30 |
| • Mercredi | de | 09h00 | à | 11h30 |
| • Jeudi | de | 14h00 | à | 18h00 |
| • Vendredi | de | 09h00 | à | 11h30 |

ou sur rendez-vous.

2.1.3 Office du travail

Entreprises

94 entreprises (sans les exploitations agricoles) sont recensées sur le territoire communal au 31 décembre 2022; 50 occupent du personnel, soit 345 employés.

Frontaliers actifs dans la commune de Yens

Au 31 décembre 2022, il a été recensé 53 frontaliers qui exercent une activité dans 9 entreprises ayant leur siège sur la commune de Yens.

2.1.4 Contrôle des habitants

Nonagénaires

Les autorités ont eu le plaisir de présenter leurs meilleurs vœux et d'offrir une petite attention à Mme Liliane Greiner et M. Andreas Habs, nonagénaires.

Doyenne / Doyen de Yens au 31 décembre 2022

Madame Marcelle Duc et Monsieur Roland André.

Cartes d'identité

En 2022, 51 demandes de carte d'identité ont été déposées au bureau communal (11 demandes de moins qu'en 2021).

Votations / Elections

- 13 février 2022 :
Objet No 01 : Initiative sur l'expérimentation animale et humaine
Objet No 02 : Initiative enfants et jeunes sans publicité pour le tabac
Objet No 03 : Loi sur les droits de timbre (LT)
Objet No 04 : Loi sur un train de mesures en faveur des médias
Taux de participation : environ 50 % pour la commune de Yens
- 20 mars 2022 :
Election du Conseil d'Etat (premier tour)
Taux de participation : environ 39 % pour la commune de Yens
- 10 avril 2022 :
Election du Conseil d'Etat (second tour)
Taux de participation : environ 49 % pour la commune de Yens
- 15 mai 2022 :
Objet No 01 : Loi sur le cinéma (LCin)
Objet No 02 : Loi sur la transplantation
Objet No 03 : Corps européen de garde-frontières et garde-côtes
Taux de participation : environ 43 % pour la commune de Yens.
- 25 septembre 2022 :
Objet cantonal No 01 : Création d'un Conseil de la magistrature
Objet fédéral No 01 : Initiative sur l'élevage intensif
Objet fédéral No 02 : Financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA
Objet fédéral No 03 : AVS 21
Objet fédéral No 04 : Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA)
Taux de participation : environ 62 % pour la commune de Yens.

Registre civique

En 2022, 187 signatures ont été contrôlées pour divers référendums et initiatives, soit 103 signatures de plus qu'en 2021.

Vote des personnes âgées, malades ou infirmes

Au sens de l'art. 21 al. 1 LEDP, la personne âgée, malade ou infirme peut demander l'assistance de sa commune afin de voter à son domicile ou à son lieu de résidence. Il faut cependant que ce lieu corresponde au domicile politique du membre du corps électoral. Depuis le 1^{er} janvier 2022, c'est l'administration communale et non plus le bureau électoral communal qui assure le vote des malades. Le vote a lieu selon les principes du vote par correspondance.

Nouvelle adresse pour l'état civil

Les différentes entités de l'état civil du canton de Vaud se sont regroupées fin 2022 à Lausanne. L'état civil partage ses locaux avec le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) à l'Avenue de Sévelin 46, 1014 Lausanne. Les

anciens bureaux qui étaient à la Rue Caroline 2 à Lausanne ainsi qu'à Yverdon et Moudon sont définitivement fermés.

Des avancées pour eDéménagement

L'ensemble des communes vaudoises pourra bientôt offrir aux habitantes et habitants la possibilité d'annoncer leur déménagement en ligne. Avec l'approbation unanime du Grand Conseil et grâce aux travaux menés en partenariat avec 13 communes et les associations faitières concernées, les communes pourront dès 2023 intégrer la plateforme fédérale eDéménagementCH. Elles feront ainsi profiter leur population d'une simplification déjà effective dans la majorité des cantons et communes en Suisse. Cette prestation permet à tout un chacun d'annoncer son changement d'adresse en ligne, depuis et vers n'importe quelle commune adhérente, quels que soient les cantons concernés et ce à toute heure et en tout lieu.

2.1.5 Bureau des étrangers

Assistant informatique

Le Service cantonal de la population a développé un nouvel outil (Chatbot) destiné à orienter les personnes étrangères souhaitant séjourner, travailler, rejoindre leur famille ou étudier dans le canton de Vaud. Une série de questions permet d'accompagner les utilisateurs vers les procédures à suivre et documents à fournir selon leur demande.

Nouveautés Visas

L'ordonnance sur l'entrée et l'octroi de visas (OEV) a été mise à jour et la nouvelle teneur est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2022. Ainsi, depuis cette date, un ressortissant d'Etat-tiers ayant une autorisation de séjour ou un visa D délivré par un autre état Schengen n'a plus besoin de déposer une demande de visa au préalable s'il souhaite s'installer en Suisse. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2022, les ressortissants d'Australie et du Royaume-Uni ont été ajoutés à la liste des étrangers exemptés de l'obligation de visa. Pour rappel, les autres pays dont les ressortissants sont exemptés de l'obligation de visa sont les suivants Brunei, Malaisie, Singapour, Japon, Nouvelle-Zélande. Ainsi, les ressortissants de ces pays n'ont pas besoin de visa pour s'installer en Suisse, mais restent soumis à la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration et à l'Accord sur la libre circulation des personnes concernant le règlement de leurs conditions de séjour.

Nouvelle édition de la brochure "Bienvenue dans le canton de Vaud"

Dans le cadre de sa politique d'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) a publié une édition actualisée de la brochure susmentionnée. Cette nouvelle édition est disponible en seize langues. Toutes les brochures sont disponibles au format numérique pour consultation et téléchargement sur le Portail Bienvenue (vaud-bienvenue.ch).

Guerre en Ukraine - statut de protection S

Les personnes qui fuient la guerre en Ukraine obtiennent en Suisse le statut de protection S. Ce statut est destiné aux personnes de nationalité ukrainienne et les membres de leur famille, quelle que soit leur nationalité, qui résidaient en Ukraine avant le 24 février 2022, ainsi qu'aux personnes qui disposaient d'un titre de séjour en Ukraine avant cette date. Le statut de protection S donne la possibilité de séjourner en Suisse, d'avoir accès à une assistance, notamment à un hébergement et aux soins médicaux, d'aller à l'école pour les enfants, de voyager à l'étranger et de revenir en Suisse sans demander d'autorisation et de travailler en Suisse.

Acquisition de la nationalité suisse

Jusqu'au 31 décembre 2022

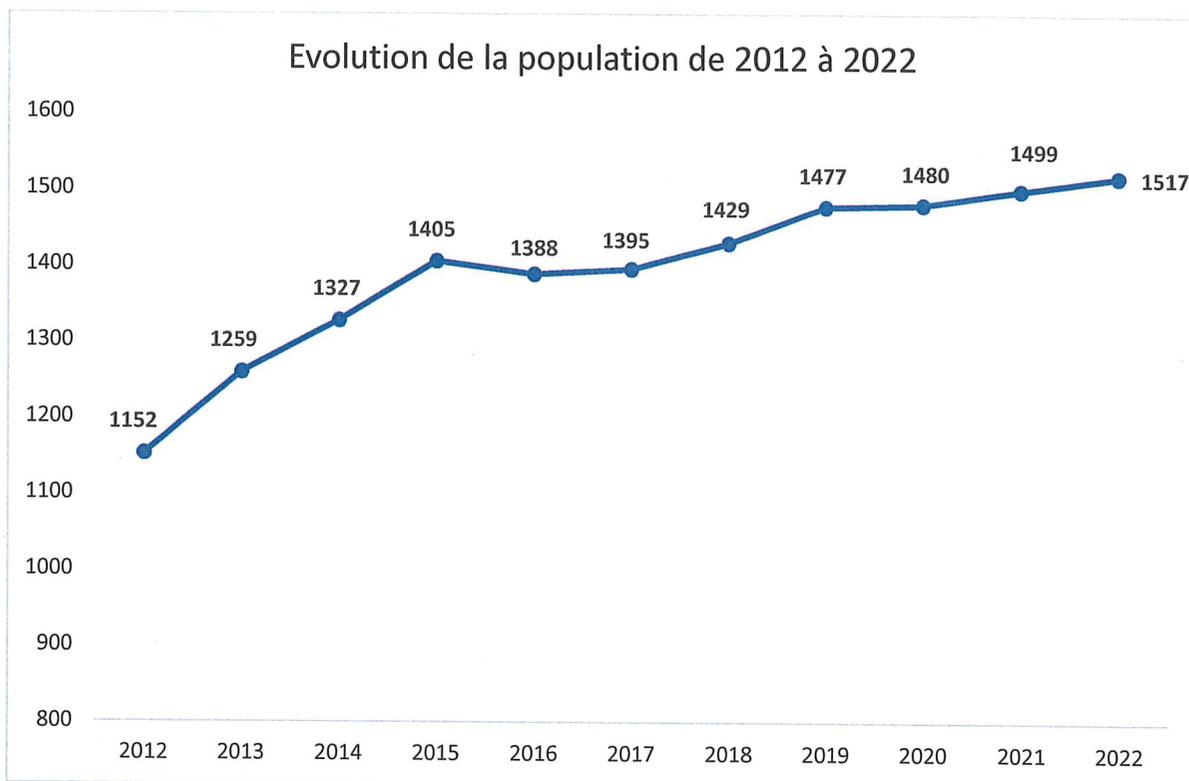
Bourgeoisie de Yens : 14 personnes

Autre bourgeoisie : 0 personne

Dossiers* en traitement au niveau communal : 0
Dossiers* en traitement au niveau cantonal : 6
Dossiers* en traitement au niveau fédéral : 3
* 1 dossier = 1 à 5 personnes

2.1.6 Population

Evolution de la population de Yens



Habitants de Yens

À fin 2022, la Commune compte 1'517 habitants, soit 1'157 suisses et 360 étrangers. Avec les étrangers en attente d'autorisation de séjour, ceux au bénéfice d'autorisation de courte durée de moins d'une année (permis L) et les personnes en résidence secondaire, la population résidente s'inscrit à 1'558 habitants dont 377 étrangers.

Les résidents étrangers (38 pays) représentent le 23,73 % de l'effectif des habitants en résidence principale. Les ressortissants français constituent la plus forte communauté étrangère dans notre commune (34 %). Ils sont suivis des Portugais (14 %), des Italiens (7 %) et des Belges (5 %).

En cours d'année 2022, il a été procédé à l'enregistrement de 174 arrivées, 150 départs, 50 obtentions de permis de séjour et 63 prolongations de permis de séjour.

Naissances

13 naissances ont été enregistrées sur Yens.

Décès

4 décès sont survenus sur le territoire communal.

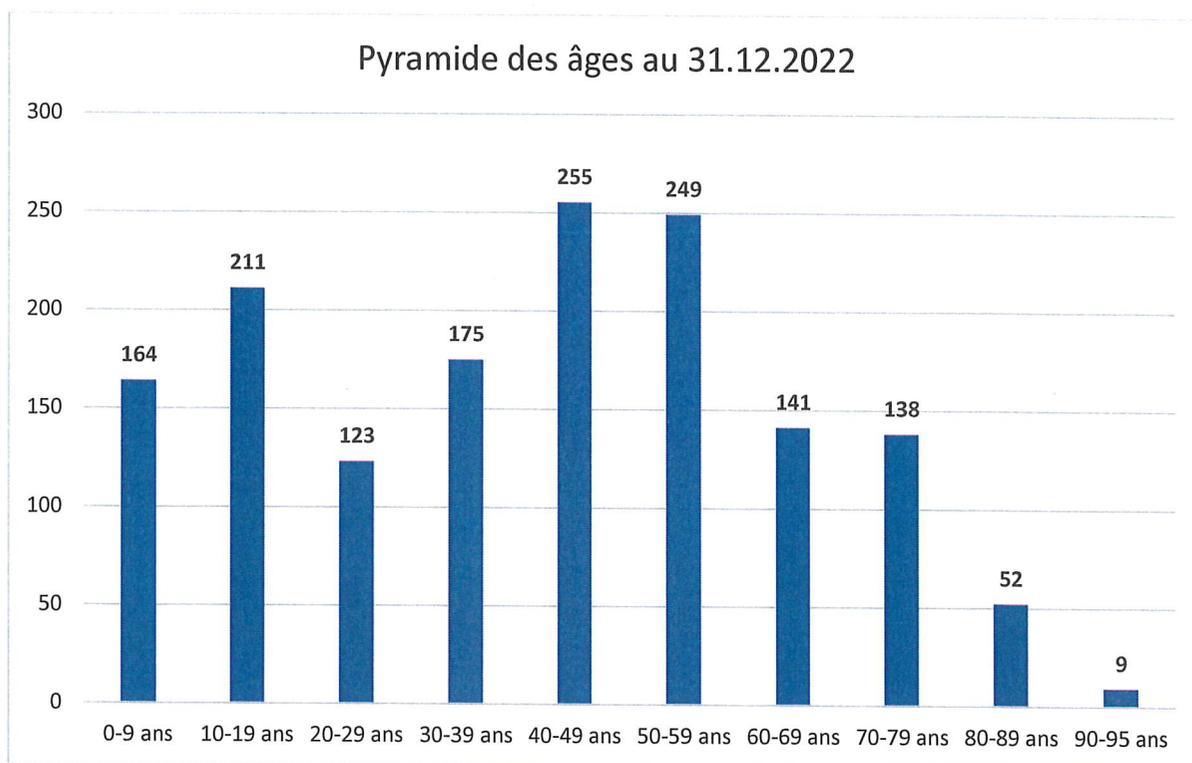
Mariages, divorces

Il a été procédé à l'enregistrement de 4 mariages et 12 divorces/séparations.

Ménages

À Yens, on recense 591 ménages à fin 2022.

Statistique des âges



2.2 INFORMATIQUE – SITE INTERNET

L'infrastructure informatique de l'Administration communale a été entièrement renouvelée dans le courant de l'année 2019. Les différentes étapes se sont succédées, l'acquisition de nouvelles licences logicielles auprès du groupe T2i dont notamment la gestion des RH, la gestion électronique des documents, la validation électronique des factures et la gestion des séances de Municipalité. Ces différents programmes ont été particulièrement appréciés lors de la 1^{ère} vague de confinement, facilitant grandement le télétravail.

Notre mandataire répond en permanence du bon fonctionnement des systèmes, de leur hébergement, ainsi que leur sauvegarde régulière. Toutes nos données sont stockées sur deux sites en Suisse romande.

Toutefois, un accent particulier a été mis sur la sécurité, la protection et par là même, la garantie d'une confidentialité maximale de nos données informatiques.

La Municipalité a mandaté une société spécialisée dans la prévention contre le piratage, afin de réaliser un audit interne et externe de notre parc informatique. Le résultat met en évidence les forces et les faiblesses. Une formation spécifique a été organisée pour l'ensemble des collaborateurs de notre administration communale et du réseau d'accueil Dame Tartine, au programme, rappel des bonnes pratiques informatiques et sensibilisation à la détection des tentatives d'intrusion pirate. La Municipalité a étudié différentes offres en lien avec la sécurité informatique, suivi de l'état de notre parc informatique et intervention immédiate en cas d'attaque avérée. C'est au final une société locale qui a obtenu le mandat, car leur proposition correspond en tout point à notre profil d'utilisateur, et avec une cohérence financière.

Le site internet yens.ch nous donne pleine satisfaction.

2.3. POLICE DES CONSTRUCTIONS

2.3.1. Permis de construire et dossiers à analyser

La Municipalité a traité, en 2022, plus de 84 dossiers relatifs à la Police des constructions. Ces dossiers ont abouti comme suit :

- Sans suite ou en attente : 20
- Octroi d'une autorisation municipale : 39
- Octroi d'un permis de construire : 25
 - dont avec dispense de mise à l'enquête publique : 9
 - dont avec mise à l'enquête publique de compétence municipale : 1
 - dont avec mise à l'enquête de compétence cantonale : 15

2.3.2. Dossiers d'enquête - demandes d'autorisation de construire

Durant l'exercice 2022, notre secrétaire municipale, nos mandataires techniques (Masotti Associés SA à Saint-Livres, Archi3 à Corseaux et le SUI à Saint-Prex), ainsi que le Municipal en charge de ce dicastère, ont passé un temps important à accompagner les mandataires professionnels et leurs mandants lors de la conception de leurs projets afin que ceux-ci soient compatibles avec la réglementation en vigueur.

Grâce à ses compétences et son engagement sans compter, Madame Isabelle Blanc, secrétaire municipale, assure le suivi de l'ensemble des dossiers inhérents à ce dicastère.

Comme par le passé, la Municipalité a été contrainte d'intervenir en raison du non-respect du cadre légal, par certains propriétaires.

2.3.3. Suivi des dossiers

Le suivi des dossiers de transformations/constructions fait appel à la procédure suivante :

- Afin de renseigner la Municipalité sur la conformité des dossiers qui lui sont soumis, nos mandataires techniques (Masotti, SUI ou Archi3) procèdent à un examen préalable et formulent un préavis sur l'aspect réglementaire du projet.
- Dans le cas d'une procédure d'enquête, une analyse réglementaire est effectuée de manière systématique en référence à chaque article concerné du Règlement communal et aux normes incendie selon les directives AEA1. Si nécessaire, les autres dispositions ressortant des lois et règlements cantonaux ou fédéraux sont prises en considération.
- Les conclusions techniques sont une aide à la décision et doivent permettre au collège municipal d'approuver ou de refuser la publication de l'enquête, voire d'accorder une dispense d'enquête ou des dérogations motivées.
- S'il y a lieu, les bureaux techniques sont consultés pour donner un avis ou proposer des solutions en cas d'oppositions. Le cas échéant, ils participent aux séances avec les requérants et/ou les opposants.
- En cas de dossiers sensibles, la Commune prend également avis auprès de son avocat-conseil et de l'urbaniste communal.

2.4. URBANISME

Plan de quartier « En Muraz »

Le plan de quartier (PQ) « En Muraz » a été adopté en 1994 et a été au cœur des réflexions des autorités communales depuis. Le plan général d'affectation (PGA) et son règlement (RPGA) ont été révisés et sont entrés en vigueur en 2011, ils ont de fait, revalidé ce PQ. La demande d'abandon de ce PQ requise par certains habitants a été portée consécutivement devant la Cour de droit administratif et le Tribunal fédéral. Ce dernier a instruit le dossier et rendu un arrêt en faveur de la Municipalité (refus de la Municipalité d'abandonner ce PQ, confirmé).

Le dossier de demande de permis de construire a été mis à l'enquête du 13 mai 2015 au 11 juin 2015. Depuis, la Municipalité a traité un nombre important d'oppositions. Certains opposants ont porté l'affaire devant la Cour de droit administratif, celle-ci a instruit le dossier et rendu un arrêt en faveur de la Municipalité (délivrance des permis de construire confirmée). Un recours avait été déposé au Tribunal fédéral, qui a rendu son jugement le 1^{er} octobre 2018, concluant à l'annulation des permis de construire pour un seul motif en lien avec la circulation routière et le choix d'affecter la charge de trafic générée par ce plan de quartier sur le chemin de Sus-Vellaz. Aussi, la société Bazildez, propriétaire et porteuse du projet de construction, a fait part de sa volonté de déposer à nouveau son projet pour mise à l'enquête publique, tenant compte à la lettre, des consignes de circulation préconisées par le plan de quartier « En Muraz » dans sa version de 1994 et reconduite en 2011, à savoir une accessibilité au périmètre, sans restriction d'utilisation, tant par le chemin de Sus-Vellaz que par le chemin de Chantaz-Merloz.

Au mois de novembre 2019, le service du développement territorial a décidé d'instaurer une zone réservée cantonale sur l'entier du périmètre du plan de quartier « En Muraz ». De fait, un avis de mise à l'enquête a été publié par l'autorité cantonale, avec pour effet, une nouvelle suspension du projet de construction et ceci, jusqu'à l'entrée en force du plan d'affectation communal et de son règlement. La société propriétaire des parcelles concernées a fait recours contre cette mesure, la Cour de droit administratif et public a rendu sa décision le 15 septembre 2021, rejetant l'appel. Un recours au Tribunal fédéral a été déposé par les propriétaires du plan de quartier, lequel a été rejeté le 24 novembre 2022.

2.5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La Municipalité de Yens a procédé à la réalisation de son bilan des réserves à bâtir. L'analyse de la zone à bâtir légalisée par le plan général d'affectation (PGA) du 08 mars 2011 révèle une capacité d'accueil de 925 habitants supplémentaires, alors que seuls 221 habitants sont alloués à la Commune de Yens jusqu'en 2036. En effet, suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée, le Canton de Vaud a procédé à une 4^{ème} adaptation de son plan directeur cantonal qui a été approuvé le 31 janvier 2018 par le Conseil fédéral. La mesure A11 dudit plan permet une croissance annuelle de 0.75 % de la population de 2015 à l'horizon 2036. Le PGA en vigueur de la Commune de Yens admet donc une surcapacité d'accueil de 704 habitants (50m² surf. de plancher déterminant = un habitant).

Afin de gérer rapidement cet excédent important selon les exigences du PDCn, la procédure de mise en conformité de la planification communale est menée en deux temps :

1. Instauration d'une zone réservée sur les terrains les plus excentrés et contenant des réserves importantes – Préavis municipal voté par le Conseil communal le 10 septembre 2018.
2. Révision du plan général d'affectation et de son règlement d'ici à juin 2023.

Ainsi, un premier dossier rassemblant les ambitions communales, ainsi que l'expression de notre stratégie d'aménagement du territoire, a été soumis pour examen préliminaire à la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) ex SDT.

A l'analyse des résultats et commentaires de la DGTL, il ressort pour l'essentiel et sans surprise, que les mesures de redimensionnement de notre zone à bâtir telles que préfigurées par l'instauration de la zone réservée communale se montrent insuffisantes en regard du Plan Directeur Cantonal (PDCn).

Les étapes de révision se sont donc poursuivies durant l'année, en bonne coordination avec notre mandataire, le bureau Urbaplan à Lausanne, mais avec comme défi supplémentaire de répondre à de nombreuses directives émanant en cours d'exercice tantôt de la DGE/Biodiversité et de la DGTL/Patrimoine.

Courant 2020, la DGTL a instauré une 3ème zone réservée cantonale sur une parcelle constructible proche de la Gare, démontrant une nouvelle fois l'extrême rigueur que nous impose l'application stricte du PDCn et le peu de marge de développement alloué à la Commune de Yens à moyen terme.

Un changement d'affectation du PQ en Muraz, notamment, paraît désormais inéluctable, concession que la Municipalité subit, et réitère ici sa vision, partagée depuis plus de 40 ans par le législateur communal, que le prochain développement du village doit se faire prioritairement dans le prolongement des quartiers Boironne et Sus-Vellaz, eu égard à la proximité immédiate du territoire urbanisé, des dessertes routières, ainsi que des équipements industriels (réseau d'eau, électricité, télécommunications).

Durant l'année 2022, la Municipalité a participé à plusieurs séances de coordination avec les différents services cantonaux pour finaliser les travaux de révision du Plan d'affectation communal et son règlement. Le retour de l'examen préalable a été reçu au mois d'octobre, la Municipalité a traité l'ensemble des remarques émises par la DGTL, il subsiste quatre divergences majeures sur lesquelles la Municipalité entend maintenir sa position. Il s'agit notamment de compléter le tissu bâti du coteau de Sus-Vellaz et du quartier de la Gare, de relocaliser la déchetterie, d'augmenter la capacité du parcage autour de la gare ferroviaire au profit du transport public. L'ensemble des documents de planification seront présentés aux autorités communales ainsi qu'à l'ensemble des habitants de Yens courant mai 2023, en amont de la mise à l'enquête publique prévue en juin 2023.

Le Règlement sur le Plan d'affectation Communal et la police des constructions (RPACom) a également été révisé. Ce document étant évidemment indispensable à la police des constructions, il accompagne directement le PACom et définit dans le détail les droits et devoirs en matière de construction de chaque propriétaire porteur de projet. Le dernier toilettage ayant été réalisé en 2011 seulement, ce n'est donc que quelques adaptations qui sont prévues, l'objectif étant de lui conserver son effet modérateur et conservateur sur le patrimoine bâti en général et sur la zone centrale du village en particulier.

La Municipalité a décidé d'entamer une révision du Plan Directeur Communal (PDCom), qui fera suite à l'entrée en vigueur des prochains PACom et RPACom (2024). Le PDCom est un document fondamental à la gestion de notre territoire sur le long terme (25 ans). Il permet notamment aux autorités en place de conforter leurs réflexions et d'assurer, en particulier, une cohérence et un suivi des étapes de réalisation du développement de notre Commune au travers des générations.

3. DICASTERES DE MONSIEUR STEPHANE BOSS, MUNICIPAL

3.1 FINANCES

3.1.1 Situation au 31.12.2022

Les résultats des comptes communaux au bouclage de l'année 2022 laissent apparaître un excédent des revenus de Fr. 114'456.56 par rapport à la perte initiale de Fr. 220'220.00 projetée à l'établissement du budget. Pour rappel, l'année 2021 s'était bouclée par un excédent de Fr. 95'647.71.

De manière générale, les charges de la Commune ont été maîtrisées et ne présentent que très peu de variations par rapport à l'exercice 2021. Encore une fois, c'est le compte No 2 « Finances » qui apporte des variations significatives, celui-ci étant toujours autant difficile à prévoir et cela comme chaque année.

Les charges concernant le poste « Part des revenus conjoncturels » ont augmenté de + de Fr. 265'000.00 en lien avec la forte augmentation des revenus en matière de droit de mutation soit + Fr. 155'000.00 en comparaison à 2021 et d'impôts sur le gain immobilier soit + Fr. 300'000.00 en comparaison à 2021, en baisse par rapport aux comptes 2020, mais proche du budget 2021.

L'impôt sur le revenu est de Fr. 330'000.00 plus élevé qu'en 2021 et donc en parfaite ligne avec le budget. L'impôt sur la fortune est très légèrement inférieur à 2021, le budget 2022 avait été plus pessimiste.

Comme chaque année, les chiffres définitifs de la péréquation pour 2022 seront connus dans le courant de l'été 2023, ils sont dès lors provisoires pour 2022. Les charges très variables (basées sur les impôts) influencent considérablement nos comptes.

En raison de ces bons résultats 2022, des amortissements extrabudgétaires ont été effectués sur les deux collèges pour un montant total de Fr. 523'367.00.

La marge d'autofinancement est de Fr. 1'561'413.09 (Fr. 1'363'747.64 en 2021).

La Municipalité précise que l'endettement communal effectif au 31.12.2022 se situe à Fr. 9'000'000.00 (idem en 2021).

Le niveau d'endettement est en tout point conforme à la politique financière municipale en vigueur et se situe sous le plafond d'endettement de Fr. 18'500'000.00 approuvé par le Conseil communal le 11 octobre 2021.

Considérant le résultat de l'exercice 2022, ainsi que l'état du Bilan dans son ensemble, la Municipalité est à même d'affirmer que la situation financière de la Commune reste saine.

COMPTES 2022 - RAPPORT FINANCIER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Le budget 2022, établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, se soldait par un excédent de charges de Fr. 220'220.00 (après amortissements et attributions de recettes affectées). Au terme de cet exercice, le résultat du compte de fonctionnement se présente de la façon suivante :

	COMPTES	BUDGET
Total des revenus / recettes budgétaires sans les prélèvements aux réserves	9'562'272.89	8'656'933.00
Total des charges / dépenses budgétaires sans les amortissements et attributions	-8'000'859.80	-8'338'920.00
	1'561'413.09	318'013.00
Marge d'autofinancement		
Prélèvement sur fonds de réserve renouvellement et de rénovation	54'167.60	
Prélèvement sur fonds de réserve service des eaux	29'032.60	
Prélèvement sur fonds de réserve débiteurs douteux	38'236.15	
Prélèvement sur fonds de réserve collecteurs-épuraton	98'822.36	
Avance financement service épuration	17'370.04	
	1'799'041.84	
Amortissements budgétaires et attributions de recettes affectées :		
Amortissement préavis no 2017-01	-12'815.00	-24'115.00
Amortissement préavis no 2020-08 étude réfection du captage	-29'032.60	
Amortissement préavis no 2019-01 renouvellement infrastructure informatique	-54'167.60	
Amortissement collège du Rossé I	-143'300.00	-143'300.00
Amortissement collège du Rossé II et UAPE	-333'333.00	-333'333.00
	-572'648.20	-500'748.00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve ordures ménagères-déchets	-25'312.36	-4'400.00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve épuration	0.00	0.00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve service des eaux	-63'257.72	-33'085.00
	-88'570.08	-37'485.00
Reste : Excédent présumé des recettes budgétaires		-220'220.00
Reste : Excédent effectif des recettes	1'137'823.56	

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Taux d'imposition communal	71.5%	71.5%	71.5 %	73.0 %	73.0 %	73.0 %	73.0 %
Recettes fiscales ordinaires	6'060'052	5'401'678	6'636'691	5'695'673	6'482'032	5'358'911	6'189'576
Recettes fiscales extraordinaires	260'413	126'898	217'211	282'308	226'486	424'088	100'850
Impôt sur gains immobiliers	296'444	-7'759	189'407	213'875	25'253	354'269	104'074
Sous-total :	6'616'909	5'520'817	7'043'310	6'191'855	6'733'771	6'137'268	6'394'500
Emoluments, intérêts de retard, remboursement de frais	34'009	91'189	53'571	109'240	70'739	40'847	36'206
Participation du canton (RIE III)	6'752	-19'910	33'268	23'646			
Total :	6'657'670	5'592'096	7'130'148	6'324'741	6'804'510	6'178'115	6'430'706

3.2 BATIMENTS COMMUNAUX

3.2.1 Eglise

Travaux d'entretien courant.

3.2.2 Ecole et ancien bâtiment administratif (Place de la Cité)

Encore une fois pour cet exercice, la Municipalité a effectué uniquement les travaux d'entretien, afin de réduire au maximum les coûts du bâtiment de la Cité au vu de l'étude en cours pour la transformation de l'ancien collège. Le préavis 2023-01, validé le 20 février 2023 concernant la demande de crédit de Fr. 385'000.00 pour cette étude permettra de présenter un projet de transformation au Conseil Communal le moment venu.

Durant le deuxième semestre 2022, le local situé dans l'aile Nord loué, par M. Jean-Luc Bovey, a été récupéré à la suite de la résiliation du bail donnée par ce dernier. La Municipalité a décidé de ne pas le remettre en location, afin de le mettre à disposition des jeunes de « Yens de Demain » sous la supervision de M. Anthony Richard, travailleur social d'Espace Prévention La Côte et notre municipale Mme Sabina Hansen. Les jeunes ont pu s'approprier les lieux et se rencontrent maintenant dans cet espace.

Les anciennes classes restent louées pour des services à la population, comme l'école de musique et un cabinet de physiothérapie.

Le poste « achat d'eau, électricité et gaz » a dépassé le budget de Fr. 8'000.00 environ. L'augmentation des coûts du gaz en 2022 en est la cause. Ce poste comprend aussi les salles du conseil communal et des sociétés. Nous avons abaissé la courbe de chauffage de la chaudière au début de l'hiver.

3.2.3 Salles des sociétés et du Conseil communal et annexes

Entretien courant.

3.2.4 Place du Pressoir

Entretien courant.

3.2.5 Bâtiment de la Léchère

Le poste « achat d'eau, électricité et gaz » a dépassé le budget de Fr. 2'000.00 environ. L'augmentation des coûts du gaz en 2022 en est la cause. Nous avons abaissé la courbe de chauffage de la chaudière au début de l'hiver.

Durant l'année 2022, notre boulanger Monsieur N. Flageul a décidé de résilier son bail du logement de 2,5 pièces au rez de chaussée. C'était donc l'occasion de répondre à une obligation venant du Canton, soit la création d'un deuxième WC dans le tea-room et une demande de la boulangerie, le besoin d'une surface supplémentaire de stockage.

Pour ce qui est de la création du deuxième WC pour les clients, après de nombreux échanges avec le Canton de Vaud et leur département respectif, ceux-ci étaient peu, voire pas du tout enclin à la discussion. L'utilisation du WC du personnel, sous contrôle du responsable de la boulangerie nous semblait tout à fait possible ou uniquement celui déjà en place dans le tea-room (WC mixte). Nous avons donc inévitablement dû créer un deuxième WC, au vu du nombre de places assises. Les travaux ont été réalisés en direct par la commune après l'établissement de plans de l'architecte, ce qui nous a fait économiser un montant d'environ

Fr. 9'000.00, pour un montant final des travaux à Fr. 32'273.15 TTC (étude par l'architecte Fr. 41'500.00).





En outre, nous avons profité de ces travaux pour reprendre la chambre à coucher du logement du rez de 2,5 pièces, afin de créer une surface de stockage et avons reloué le logement en studio, sans perte de loyer, la boulangerie ayant augmenté son loyer de Fr. 450.00 par mois compte tenu de sa surface supplémentaire et le loyer du studio a été diminué de ce même montant. Nouveau loyer net mensuel de la boulangerie Fr. 1'650.00 et nouveau loyer net mensuel du studio Fr. 1'000.00.

3.2.5.1 Boulangerie

Nous avons toujours plaisir à relever les excellents retours sur notre boulangerie, qui a notamment organisé quelques brunchs durant l'année 2022. A noter que l'Artisan Gourmand approvisionne quelques épicerie supplémentaires dans la région.

3.2.6 Auberge communale de la Croix d'Or

Le poste « achat d'eau, électricité et gaz » a dépassé le budget de Fr. 5'000.00 environ. L'augmentation des coûts du gaz en 2022 en est la cause.

Nous avons dû remplacer l'adoucisseur d'eau courant 2022 et effectuer différents travaux d'entretien sur les installations techniques (ventilation, porte, lave-vaisselle, etc). Nous mettons tout en œuvre afin d'offrir des outils de travail en parfait état de fonctionnement, afin de permettre à nos aubergistes de poursuivre la réalisation de leur excellente cuisine.

3.2.7 Congélateur communal

Des travaux d'entretien courant se sont déroulés durant l'exercice.

3.2.8 Refuges forestiers

Nous avons fait l'acquisition d'un grill qui a été installé à la fontaine des Chasseurs.

Travaux d'entretien usuel dont le remplacement d'un chéneau. A noter que la porte du grand refuge a dû être réparée à la suite d'une effraction commise une nuit.

La location de nos refuges bat son plein ce dont nous pouvons nous réjouir.

3.2.9 Salle polyvalente de Prailon

Comme indiqué dans nos rapports 2020 et 2021, le sinistre dégât d'eau qui a touché notre salle polyvalente depuis plusieurs années a pu maintenant être résolu par l'assainissement des drainages autour de la salle. L'année 2022 a été consacrée à des réparations d'étanchéité des grilles des douches des vestiaires, l'assèchement final, ainsi qu'aux travaux de peinture et de parquet pour les remises en état.

Le dossier financier a été bouclé en début d'année 2023 concluant à un engagement financier total de Fr. 158'111.98 depuis 2017 et une participation totale de Fr. 67'517.90 de l'assurance.

La location de la salle polyvalente a pu reprendre son rythme d'avant, ce dont nous nous réjouissons.

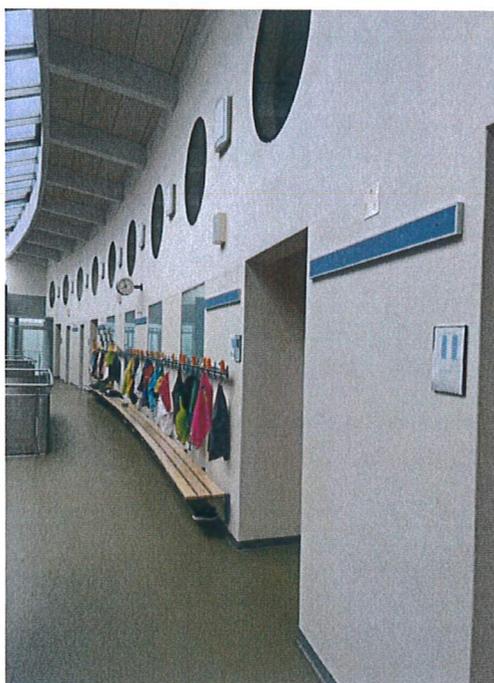
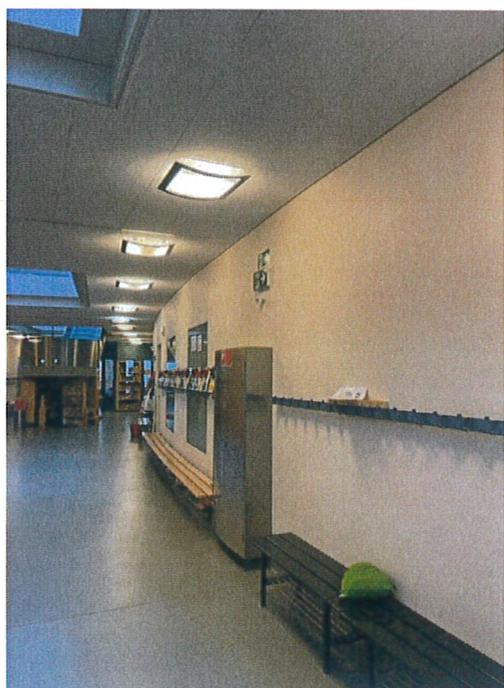
3.2.10 Garderie « Dame Tartine », UAPE, bâtiments scolaires du Rossé I et II et extérieurs

Le poste « achat d'eau, électricité et gaz » a dépassé très légèrement le budget de Fr. 1'000.00 environ. L'augmentation des coûts du gaz en 2022 en est la cause. Nous avons abaissé la courbe de chauffage de la chaudière au début de l'hiver.

Des travaux réguliers d'entretien courant ont été effectués tout au long de l'année durant l'exercice 2022.

L'exercice annuel d'évacuation a été effectué avec les écoles et Dame Tartine et ce, à entière satisfaction.

Selon le budget 2022 voté par le Conseil Communal, nous avons procédé à la réfection des peintures des murs intérieurs de nos collèges (tous les murs au rez et les murs jusqu'à 2.5m env. à l'étage).

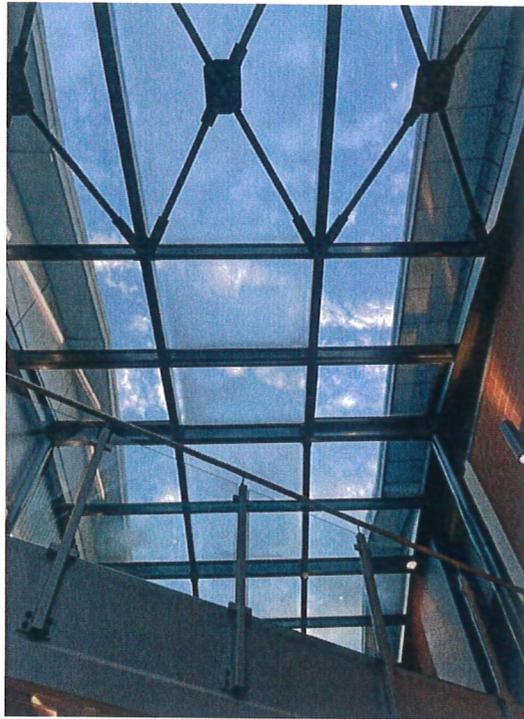




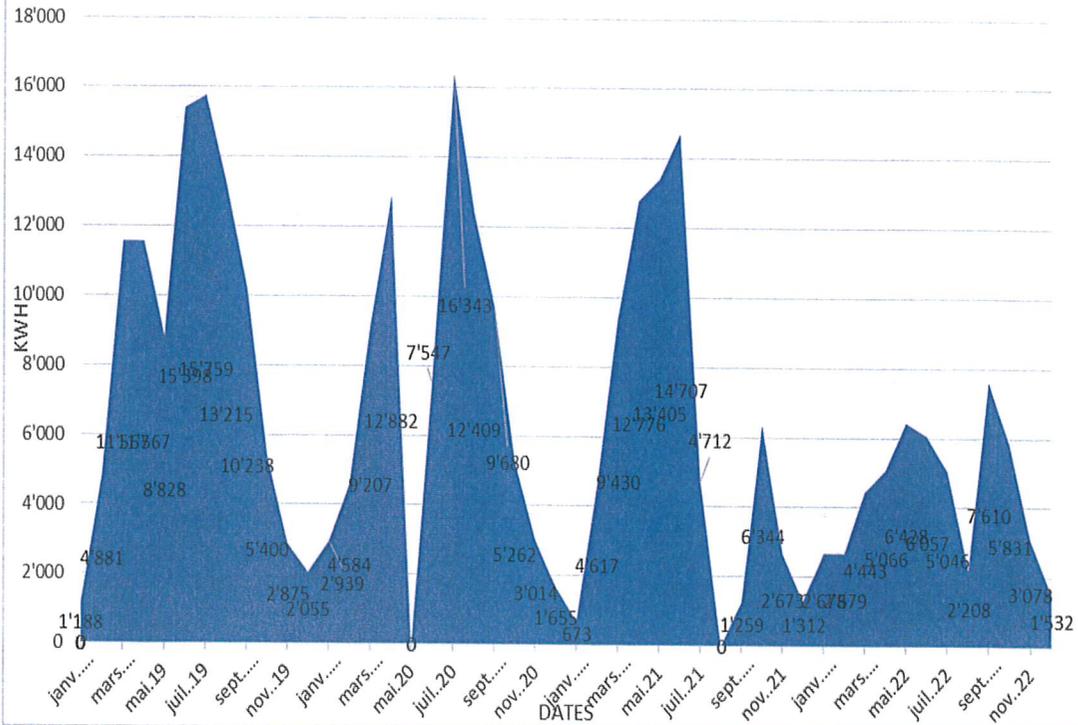


Durant l'année 2022, la Municipalité a pu enfin avoir un avancement des négociations avec Batineg quant à l'état des verres de l'atrium qui s'opacifient. Une convention est en passe d'être signée pour refaire cet atrium avec cette entreprise et le dossier sera bouclé certainement en 2023 avec des travaux à réaliser soit en 2023 soit en 2024. Naturellement, nous maintenons d'ici là notre poursuite à l'encontre de Batineg.

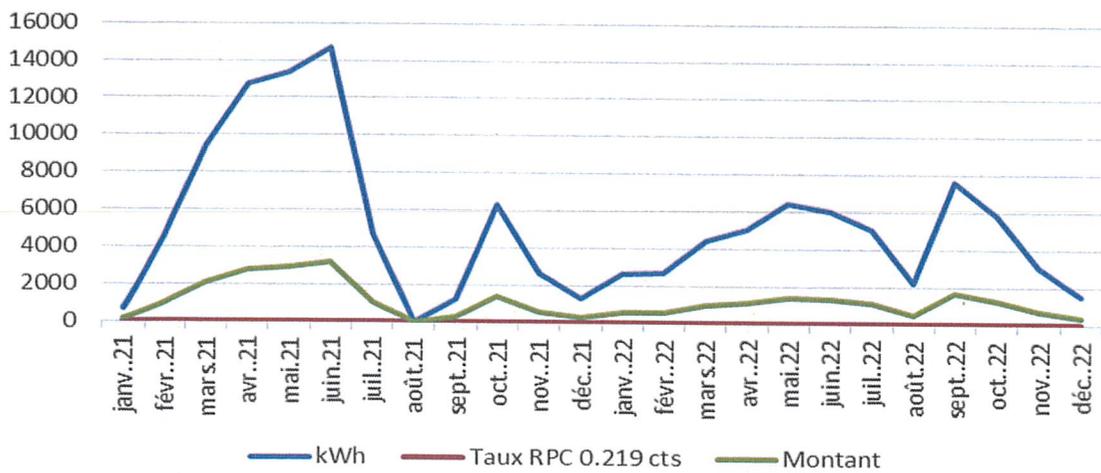




Production photovoltaïque - Rossé - Yens
Base : factures Romande Energie



Production photovoltaïques Rossé Yens
Base : remboursement par Pronovo



4. DICASTERES DE MONSIEUR JONATHAN LÜTHI, MUNICIPAL

4.1 SAGEP – CONSEIL D'ADMINISTRATION



4.1.1 Rappel historique et assemblée générale des actionnaires

L'exploitation de la nappe phréatique du Pénezy relève du domaine public cantonal et est, à ce titre, soumise à l'octroi d'un Acte de concession pour usage d'eau délivré par le Département de la sécurité et de l'environnement. C'est à la faveur du renouvellement d'un ancien Acte de concession établi en 1952 au seul bénéfice de la Commune de Yens et sous l'impulsion du SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires, Section Distribution de l'eau), que voit se concrétiser la mise sur pied d'une plateforme régionale de fourniture d'eau potable - la SAGEP - aux fins d'assurer les besoins en eau des Communes et Associations de Communes partenaires. La SAGEP exploite trois puits de captage dans le sillon du Pénezy (PC1, PC2 et PC3).

Pour rappel, cette société anonyme sans but lucratif, accomplit une tâche de droit public contrôlée par les instances cantonales compétentes et a pour but d'exploiter, via une concession de 50 ans, la nappe du Pénezy. Compte tenu de sa mission, elle est exemptée d'impôts.

La SAGEP est domiciliée à Yens, au Greffe. Les tâches administratives sont remplies par notre Secrétaire municipale, assistée de notre Préposée au contrôle des habitants. Les opérations en lien avec la facturation sont assurées par notre Boursière, assistée de son adjointe. La SAGEP remercie chaleureusement ces quatre personnes pour l'excellent travail fourni.

L'assemblée générale ordinaire 2022 des actionnaires SAGEP s'est tenue le mercredi 4 mai 2022 à Yens. Les actionnaires des associations AIEB (Association Intercommunale des Eaux du Boiron pour les Communes de Denens, Lully, Lussy-sur-Morges, Tolochenaz et Villars-sous-Yens), AVM (Association intercommunale pour l'alimentation en eau du Vallon de la Morges pour les Communes de Hautemorges (Bussy-Chardonney), Chigny, Monnaz, Vaux-sur-Morges et Vufflens-le-Château) étaient représentés. Le procès-verbal a été rédigé par l'administrateur M. Oscar Cherbuin.

4.1.2 Composition du Conseil d'administration

- AIEB : MM. Christophe Ormond, Président, Municipal à Denens et Marc Genton, Municipal à Lully.
- AVM : M. Oscar Cherbuin, Secrétaire, Municipal à Echichens.
- Commune de Yens : MM. Jonathan Lüthi, Vice-Président, Municipal, et Kurt Bühler, Municipal.

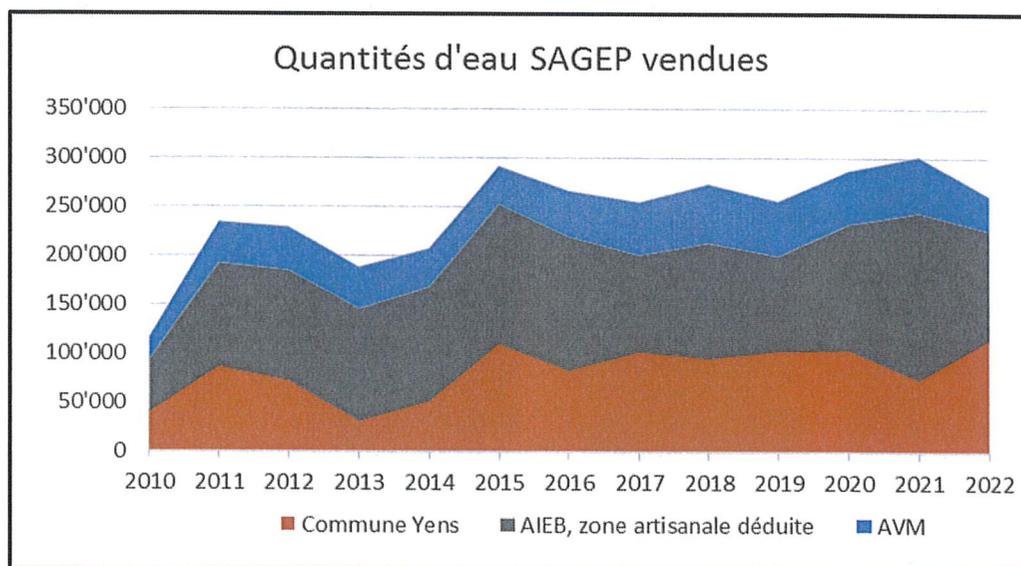
4.1.3 Débits souscrits et actionnariat SAGEP

Actionnaires	Débit Souscrit Lt/min	Débit Souscrit %	Nombre d'actions	Montant Fr.	Volume 2022 %	Ecart entre souscription et consommation
Commune de Yens	1'000	37.04	370	370'000	43.96	6.92
AIEB	1'300	48.15	482	482'000	42.65	-5.50
AVM	400	14.81	148	148'000	13.39	-1.42
TOTAL	2'700	100.00	1'000	1'000'000	100.00	0.00

4.1.4 Ventes d'eau

Les revenus annuels de la SAGEP issus des ventes d'eau 2022 au tarif de Fr. 0.80 le m³ représentent un montant de Fr. 209'713.60, soit :

VENTES	2020 m3	2020 Fr	2020 %	2021 m3	2021 Fr	2021 %	2022 m3	2022 Fr	2022 %	SOUSCRIT %
AIEB	129'318	103'454.40	44.97	171'240	111'306.00	56.69	111'801	89'440.80	42.65	48.15
AVM	53'981	43'184.80	18.77	56'772	36'862.80	18.79	35'092	28'073.60	13.39	14.81
YENS	104'284	83'427.20	36.26	74'052.50	48'134.15	24.52	115'249	92'199.20	43.96	37.04
TOTAL	287'583	230'066.40	100.00	302'065	196'302.95	100.00	262'142	209'713.60	100.00	100.00



Actionnaires	Année / m3										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AIEB, zone artisanale déduite	113'062	115'133	117'288	143'463	137'160	99'217	118'716	97'684	129'318	171'240	111'801
AVM	43'719	42'019	38'713	38'208	46'402	53'636	59'595	55'351	53'981	56'772	35'092
Commune Yens	72'689	31'477	51'721	110'388	83'526	102'462	95'559	103'284	104'284	74'053	115'249
Total annuel	229'470	188'629	207'722	292'059	267'088	255'315	273'870	256'319	287'583	302'065	262'142

4.1.5 Activités du CA de la SAGEP

Durant les 12 derniers mois, le Conseil d'administration a tenu séance à 10 reprises. Des séances de travail dites par délégations se sont déroulées en présence de certains membres du Conseil d'administration, avec des prestataires, l'OFCE, les porteurs du projet de la gravière Les Bougeries, les surveillants de réseaux et autres séances de chantier.

Les sujets traités et les activités déployées ont été les suivants :

- Gestion et administration des affaires courantes dont décompte des ventes d'eau SAGEP à l'AIEB, l'AVM et la Commune de Yens.
- Analyse financière, bouclage des comptes et élaboration du budget.
- Suivi de l'état de nos ressources, le système d'optimisation des pompages associé à un suivi régulier, d'abord par le fontainier Yanick Héritier puis par son successeur le surveillant de réseau et nouvel employé communal Thibault Gebhard ont permis d'alimenter les actionnaires avec un minimum de restrictions durant l'été 2022, ceci malgré une saison estivale particulièrement impactée par un étiage extrême.
- Le Professeur Aurèle Parriaux a édité un rapport annuel complet sur le comportement de la nappe phréatique soumise à l'exploitation de nos captages, conformément aux exigences cantonales, ainsi qu'un second rapport annuel sur la relation nappe phréatique et comportement du Pénezy dans l'environnement de nos captages.
- Le traitement de l'eau captée au moyen d'UV a donné à nouveau pleine satisfaction quant à la qualité de l'eau traitée par ce moyen puis sont apparus des problèmes probablement liés à la sécheresse qui aura modifié la coloration des eaux captées au PC2, impactant son fonctionnement hors étiage. La problématique devrait être réglée en 2023. A noter que ces captages exempts de micropolluants ou dans tous les cas largement en dessous des limites légales, extraient une eau d'une qualité particulièrement élevée.
- Suivi du dossier de la mise en place des zones de protection.
- Etude de faisabilité de production d'énergie via des panneaux photovoltaïques sur le PC3. Des offres intéressantes qui, après une étude approfondie aura finalement démontré que ce site n'est pas approprié pour ce genre de réalisation.
- Les mesures visant à pallier aux risques de pénuries d'électricité ont été réalisées par le biais de contrat de mise à disposition d'une génératrice et d'introduction de courant dans le PC2. Ces mesures permettront de faire fonctionner le puits pour alimenter le réservoir de Pièce-Beney en eau de secours (exclusivement).
- Création d'une plateforme de réflexion et de travail quant au projet de création d'un PC4 (en amont des voies du BAM), d'une renaturation du Pénezy aux alentours ainsi que d'un partenariat avec l'AIEBBM. A cet effet, un projet d'étude a été confié au bureau CH-Conseils ouvert par Monsieur Christian Hoenger, ingénieur.
- Suivi du projet de gravière Les Bougeries, avec une attention particulière portée aux risques d'atteinte à notre site de captage d'eau potable. Dans ce sens, une plateforme incluant tous les exploitants de captages proches des sites d'extraction projetés fut à nouveau réunie.
- Préparation et organisation de l'AG ordinaire.
- A l'instar des années précédentes, il est constaté que le mandat d'hydrogéologie est primordial, les travaux actuels sont les suivants :
 - Assister le CA pour la validation des zones de protection.
 - Assister le CA dans le projet cantonal de renaturation du Pénezy.
 - Suivre le projet de gravière Les Bougeries (avec les Communes de Hautemorges et de Bremblens), les frais y relatifs étant refacturés aux exploitants potentiels de ce site.
 - Suivre la station hydrométrique.
 - Suivre, si nécessaire, le comportement de la nappe en cas d'étiage extrême et éventuellement adapter l'organigramme de gestion des pompages.
 - Conseiller le CA
- Assistances par d'autres prestataires, non moins cruciales :
 - Gestion technique de l'hydraulique, par le bureau Miaz & Weisser.
 - Gestion informatique, réflexions et adaptation de nos infrastructures aux risques liés à la cybercriminalité, par la Maison Pilet.

Les futurs travaux pour la SAGEP et les missions à venir du CA devraient porter sur les dossiers suivants :

1. Suivre les captages et gérer la nappe selon la routine mise en place (si possible).
2. Poursuivre la mise en place des zones de protection (S1, S2 et S3).
3. Analyser les relevés de la station hydrométrique sur le ruisseau et poursuivre la gestion scientifique et responsable de la nappe du Pénezy.
4. Suivre le projet cantonal de renaturation du Pénezy, en relation avec la réalisation d'un PC4, et envisager les possibilités de collaboration avec l'AIEBBM (étude de faisabilité).
5. Porter une attention particulière à la protection du bassin versant en rapport avec le projet de gravière Les Bougeries.
6. Entraînement des mesures permettant d'alimenter les actionnaires en eau de secours en cas de « black-out ».

En conclusion, le partenariat Yens - SAGEP fonctionne très bien à la satisfaction des différents acteurs.

4.2 ROUTES

- Schéma directeur des déplacements, état de la planification.
La Municipalité a poursuivi ses travaux pour mettre en œuvre les mesures préconisées par le bureau Transitec dans le cadre de son rapport intitulé schéma directeur des déplacements. Elle a travaillé sur la réfection et sécurisation des routes de la Gare afin d'y améliorer le trottoir existant et réduire la vitesse au niveau de la traversée du quartier de la Gare. L'objectif est d'améliorer la sécurité et la mobilité douce.
- La Municipalité a, dans sa séance du 16 mai 2022, adopté le préavis 2022-06 Demande de crédit de Fr. 960'000.00 pour la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable, la réfection de la Rue du Carroz et de l'Impasse de la Quize. Ledit préavis a été adopté par le Conseil communal dans la séance du 20 juin 2022. Les travaux ont débuté à la fin de l'été.
- La Municipalité envisage de soumettre un préavis au Conseil qui porterait sur la réfection de la rue Miéville, ceci en fonction des disponibilités financières communales et des prix du secteur de la construction.
- Pour mémoire, la Municipalité a, dans sa séance du 9 mars 2020, adopté le préavis 2020-01 Demande de crédit de Fr. 66'000.00 en vue de procéder à l'étude de la réfection des accès de la Gare, de l'agrandissement de ses parkings et de la réfection de la route de la Gare. Une zone de mobilité douce est prévue du côté ouest du bâtiment de la gare sous la forme d'une place arborisée comprenant un abri à vélos (y compris vélos en libre-service). Côté nord des voies, un P+R de 21 places de parc pour voitures et 16 places pour les deux-roues motorisés sont planifiés. La Municipalité prévoit également de réaliser de nouveaux arrêts de bus afin de rendre possible la création de lignes de bus de transport public vers St-Prex et Aubonne. Le projet est actuellement principalement traité sous le dicastère de la police des constructions dans le cadre de la révision du PACom.
- La Municipalité a décidé de participer au projet « Pick-e-Bike » de vélos électriques en libre-service mené par la SEFA. Une station a été installée à la gare de Yens ainsi qu'un périmètre au sein du village. La Municipalité a constaté qu'elle devait mettre en place des zones de déposes recommandées, ce qui devrait être réalisé au printemps 2023.

4.3 EAU POTABLE

Consommation d'eau potable de ces 17 dernières années :

Année	Habitants	Cultures maraîchères	AIEB	Zone artisanale	AVM	Total
-	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³
2006	75'162	28'421	162'231	832	38'336	304'982
2007	72'722	31'369	135'910	689	39'291	279'981
2008	70'905	18'172	136'430	995	39'416	265'968
2009	75'945	23'558	114'134	1'184	40'666	255'487
2010	89'832	22'352	114'494	1'183	44'213	272'074
2011	76'258	32'989	106'696	1'012	41'425	258'380
2012	71'149	23'300	113'062	1'091	43'719	252'321
2013	77'405	17'154	115'133	993	42'019	252'704
2014	81'770	27'488	117'288	1'281	38'713	266'540
2015	94'460	37'681	143'463	1'340	38'208	315'152
2016	93'365	34'634	137'160	1'469	46'402	314'499
2017	90'895	36'921	99'217	1'150	53'636	281'819
2018	110'881	53'468	118'176	1'416	59'595	344'076
2019	97'540	43'235	97'684	1'287	55'351	295'097
2020	116'201	52'378	129'318	1'079	53'981	352'957
2021	116'557	46'369	171'240	1'104	56'772	392'042
2022	105'785	52'383	111'801	1'135	35'092	306'196

L'eau fournie provient pour 115'249 m³ de la SAGEP et pour 44'054 m³ des sources du Very et du Pourier (dans une moindre mesure).

Nous devons procéder à la réfection des éléments suivants de notre réseau :

Remplacement du réservoir de l'Ente construit au début du XX^e siècle qui est obsolète, par un coupe-pression à construire en amont. Conjointement, des travaux sur les conduites de transport d'eau vers le village devront également être entrepris. Un travail d'étude a été donné au Bureau Miaz & Weisser afin qu'un avant-projet soit élaboré quant à ce dernier point.

Le recaptage de la source de la Teinture (source des fontaines), visant à pouvoir alimenter le réseau communal, a fait l'objet d'une étude en 2018. La Municipalité entendait recapter cette source en 2020. Toutefois, une quantité de chlorothalonil dépassant les normes y a été décelée. Il s'agit d'une substance active d'un produit phytosanitaire utilisé dans l'agriculture. Il appartient à la famille chimique des organochlorés dérivés du benzène. Cette source étant impropre à la consommation, la Municipalité a poursuivi les démarches administratives visant à mettre en place un périmètre de protection qui devrait permettre la mise en place de zones de protection (S1, S2 et S3) une fois ce polluant « évacué » par le lavement des sols. Les réflexions visant à recapter la source de la Teinture se poursuivent.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a présenté un préavis intitulé « Etude visant à la réfection du captage du Very » en 2020 (préavis 2020-08) et adopté le préavis municipal 2022-02 intitulé « Réseau d'eau potable, réhabilitation des ouvrages de captage de la source

du Very » dans sa séance du 31 janvier 2022. Cette demande de crédit d'investissement avait pour objectif de procéder à un recaptage complet de la source. Le Conseil communal a adopté ce préavis en date du 28.02.2022. Les travaux ont été réalisés au printemps dans des conditions météo propices. La remise en exploitation de la source a pu être réalisée dans la foulée.

4.4 EPURATION EU-EC

4.4.1 Plan des travaux pour le séparatif EU-EC

En 2014, la Municipalité a présenté au Conseil le préavis No 2014-01 intitulé « Modélisation et diagnostic de fonctionnement des collecteurs communaux » qui lui a accordé un crédit d'étude de Fr. 53'000.00 visant à supprimer les problèmes d'évacuation des EU de la Commune.

Le bureau d'ingénieurs a rendu son rapport à fin 2015.

La Municipalité doit planifier les investissements possibles, en tenant compte notamment de l'importance de l'engagement financier que cela implique pour notre collectivité et également du fait que la mise en séparatif devra être terminée au préalable.

Pour ce qui est du séparatif, le préavis municipal 2022-06, évoqué sous le dicastère des routes, a permis de débiter les travaux de mise en séparatif de la Rue du Carroz et de l'Impasse de la Quize à la fin de l'été. Ils seront poursuivis en 2023. Un préavis visant à mettre en place le séparatif sous la rue Miéville est planifié pour 2023.

4.4.2 Epuration communale : situation 2022

Données générales	Habitants
Population au 31.12.2022	1'517
Nombre d'habitants raccordés à la STEP	1'437
Nombre d'habitants à raccorder à la STEP	2
Nombre d'habitants non raccordables	78

4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL

4.5.1 Bureau du Conseil Intercommunal

Premier semestre 2022

Président : M. Thierry Gilgen
Denens

Deuxième semestre 2022

Président : M. Christian Franco
Denges

Sommaire des décisions prises par le Conseil Intercommunal

Durant les séances tenues en 2022, le Conseil Intercommunal a décidé :

Le 9 mars 2022,

- D'adopter les statuts et le Règlement du Conseil Intercommunal de l'Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne (ERM) révisés

A noter que le Conseil communal de Yens a, dans sa séance du 20.06.2022, adopté les statuts de l'ERM dans le cadre du préavis municipal 2022-05.

Le 29 juin 2022,

- D'adopter les comptes et le rapport de gestion 2021,
- D'octroyer un crédit de Fr. 120'000.00 TTC pour le remplacement d'un tronçon de collecteur « Ceinture Est, n° 35 » sur la Commune de Vufflens-le-Château
- D'octroyer un crédit complémentaire de Fr. 520'000.00 TTC au préavis n° 05/2018 pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les communes de Chigny et de Morges,
- D'octroyer un crédit de Fr. 44'000.00 TTC, pour le déplacement d'un tronçon de collecteur « Ceinture Sud, n° 78 » dans le cadre de l'aménagement de la parcelle n° 451 sur la commune de Préverenges.

Le 28 septembre 2022,

- D'adopter le budget pour l'exercice 2023.

Le 14 décembre 2022

- D'octroyer un crédit de Fr. 471'000.00 TTC, subvention non déduite, pour les études complémentaires du projet d'ouvrage et de la demande d'autorisation de construire / mise à l'enquête (phases SIA 32 et 33), pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP, suite à l'interruption de la procédure d'autorisation préalable d'implantation et à la modification de l'avant-projet qui en a résulté.

4.5.2 Représentants communaux au Conseil Intercommunal

- M. Alexandre Morand, Conseiller communal,
- M. Kurt Bühler, Municipal

4.5.3 Comité de Direction

Dès le 1^{er} juillet 2021

- M. Christian Maeder, Président, Ecublens, Administration, personnel et assurances
- M. Jean-Jacques Aubert, Vice-Président, Morges, Exploitation de la STEP
- M. Jonathan Lüthi, Membre, Yens, Exploitation du réseau et des STREL
- M. Alain Garraux, Membre, Préverenges, Finances et informatique
- M. Bernard Perey, Membre, Denens, Citernes, faucardeuse et missions spéciales

A noter que le Comité de Direction publie son rapport de gestion sur son site internet : www.erm-step.ch.

4.6 GAZ NATUREL

Le réseau est géré par Cosvegaz SA et Energiapro SA, sociétés du groupe Holdigaz. Aucune remarque particulière.

4.7 CIMETIERE, PARCS ET PLACES

Les travaux d'entretien se font sans produit phytosanitaire. Suite à des tests concluants, l'achat d'une désherbeuse à eau chaude est planifié pour 2023.

4.8 ARCAM

L'Association de la région de Cossonay - Aubonne - Morges est l'organisme de développement régional et regroupe actuellement 56 communes du district de Morges et des membres privés (entreprises, associations, particuliers) de la région.

L'objectif principal de l'ARCAM est de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, des équipements et des services. Elle a également pour objectif de coordonner les actions intercommunales et de demeurer à l'écoute des habitants du district afin de répondre à leurs besoins.

L'ARCAM apporte aussi un soutien à tous les acteurs économiques de cette région. Enfin, elle traite également des problématiques liées à l'aménagement du territoire. De plus, elle propose chaque année à ses communes-membres un programme de formation.

Ci-dessous, un aperçu des divers programmes, activités et prestations proposés par l'ARCAM :

- Programme de développement de l'espace rural (PDER).
- Prestations aux entreprises; l'ARCAM offre des services et des conseils directs, neutres et gratuits aux entreprises suisses et étrangères.
- Park + Regio; le Projet de P+R régional a pour objectif de favoriser le transfert modal au travers du développement d'un concept régional de stationnement P+R.
- Formation aux communes; l'ARCAM propose chaque année à ses communes-membres un programme de formation.
- Membres institutionnels; l'ARCAM peut compter sur le soutien des communes qui couvrent son périmètre d'actions.

La cotisation ordinaire annuelle se monte à 8.30 par habitant.

L'ARCAM publie son rapport d'activités sur son site internet www.arcam-vd.ch.

5. DICASTERES DE MADAME SABINA HANSEN, MUNICIPALE

5.1 ASISE

5.1.1 Préambule

L'ASISE a été créée le 20 décembre 2011. Cette association regroupe les Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Villars-sous-Yens et Yens.

Au 1^{er} octobre 2022, 1'126 élèves (2021 : 1'158) étaient scolarisés dans l'établissement scolaire de Saint-Prex et environs dont l'ASISE répond aux obligations communales.

5.1.2 Comptes

Le total des charges refacturé aux Communes de l'ASISE se monte à Fr. 5'961'978.42 pour 2022 contre Fr. 6'035'034.00 au budget 2022 et Fr. 5'762'097.18 pour les comptes 2021. Le total de ces charges est divisé en quatre catégories et se base sur les éléments suivants :

- Administration et dépenses générales, calculés selon le principe du prix coûtant.
- Coûts financiers des locaux scolaires, calculés selon le barème initial adopté selon le préavis n° 2011-03.
- Coûts d'exploitation des locaux scolaires, calculés selon le barème initial adopté selon le préavis n° 2011-03 et modifié selon le préavis n° 2018-04.
- Coûts des transports scolaires, calculés selon le principe du prix coûtant.

Les charges d'administration et dépenses générales, les coûts financiers et les coûts d'exploitation sont répartis entre les Communes pour moitié, en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2022 et pour moitié en fonction du nombre d'élèves, basé sur la moyenne entre le 1^{er} octobre 2021 et le 1^{er} octobre 2022. Les coûts des transports scolaires pour le raccordement sont répartis selon la méthode précitée, ceux du secondaire pour moitié (mais au maximum Fr. 180'000.00) à charge de la Commune de Saint-Prex, le solde selon la méthode précitée entre les autres Communes et les coûts du primaire sont refacturés uniquement aux Communes concernées.

La fiduciaire PwC (« PricewaterhouseCoopers SA) a procédé à la révision des comptes de l'ASISE du 7 au 8 mars 2023.

5.1.3 Comité de direction ASISE (CoDir)

Composition du CoDir depuis le 1^{er} juillet 2021

- Commune de Denens : M. Luc Chanson, Municipal
 - Commune de Lussy-sur-Morges : Mme Aline Gicot, Municipale
 - Commune de Saint-Prex : M. Anthony Hennard, Municipal et
M. Stéphane Porzi, Syndic
 - Commune de Yens : Mme Sabina Hansen, Municipale
 - Commune de Villars-sous-Yens : M. Marcel Grand, Municipal, Président.
- Les travaux de secrétariat sont assurés par Mme Françoise Vuille.

Séances du CoDir

Au cours de l'année 2022, le CoDir a tenu 7 séances plénières et 2 séances du Conseil Intercommunal ASISE à Yens.

Les séances du CoDir ont eu lieu à Saint-Prex (5), Denens (2) et Yens (2), sous la présidence de M. Marcel Grand. Elles sont régies par un ordre du jour. Les séances du CoDir font l'objet de procès-verbaux rédigés par la secrétaire de l'ASISE.

La présence du Directeur des écoles a été sollicitée pour chacune des séances.

Activités en 2022

L'année 2022 fut marquée par le départ de notre Directeur M. Cuénod au 31.07.2022 et la nomination de notre nouveau Directeur en la personne de M. Cédric Siffert.

Les restrictions liées au Covid-19 ont pu être levées, ce qui a permis la remise en place de la plupart des activités, soit :

- Reprise des camps et sorties de classe.
- La journée de cérémonie des promotions a pu avoir lieu comme par le passé dans la grande salle du Vieux Moulin.
- Le repas des enseignants en fin d'année scolaire s'est déroulé sous la forme d'un buffet (très apprécié) à Lussy. Lors de ce repas, nous avons également pu prendre congé de notre Directeur M. Cuénod.

Grâce à la préparation préalable de la direction des écoles et du corps enseignant, la rentrée scolaire en août 2022 s'est bien déroulée et on a pu dénombrer 1'126 élèves répartis dans 60 classes.

Au niveau des sujets importants traités et décisions prises par le Codir on peut citer :

- L'étude et l'approbation des comptes 2021 lors de sa séance du 17 mars 2022.
- L'étude et l'approbation du budget 2023 lors de sa séance du 8 septembre 2022.
- Séance avec l'Etat concernant la prochaine dénonciation relative aux frais administratifs (organisation des transports) et de la bibliothèque.
- Mise en place du logiciel « ma cantine » qui permet de gérer le nombre de repas (commandé et payé).
- Renouvellement du contrat d'exploitation des transports scolaires par MBC jusqu'au 31.07.2024.
- Consignes pour limiter les frais de chauffage et électriques, (suppression des chauffages électriques, coupure de l'eau chaude, ne pas utiliser les ascenseurs).
- Suite de la montée en puissance de l'utilisation par les écoles de la nouvelle piscine de St-Prex.

Le CoDir tient à relever la bonne collaboration qui existe entre ses membres et la volonté partagée d'offrir à nos élèves des conditions optimales d'apprentissage.

Il exprime également toute sa gratitude aux membres du Conseil Intercommunal pour leur soutien, la confiance témoignée et les décisions prises au cours de l'année écoulée.

Il remercie également tous les membres du Conseil d'établissement pour leur engagement, ainsi que la direction de l'établissement et toutes les personnes qui œuvrent pour assurer un enseignement de qualité et pour apporter un environnement idéal à nos élèves.

5.1.4 Conseil Intercommunal ASISE (CI)

Composition du CI depuis le 1^{er} juillet 2021

- Président : M. Thierry Gilgen, de Denens
- Vice-présidente : Mme Laurie Tornare, de Saint-Prex
- Secrétaire : Mme Françoise Vuille

- Commune de Denens, délégués communaux : Mme Chantal Bôgli et M. Marc-Henri Sauty
- Commune de Lussy-sur-Morges, délégués communaux : Mmes Sophie Gosselin, Alexia Lehmann et M. Christophe Vulliamy
- Commune de Saint-Prex, délégués communaux : Mmes Véronique Savioz, Miriam Radermacher Pilloud et Adéaïde Tschanz, MM. Frédéric Berthoud et Jan von Overbeck
- Commune de Villars-sous-Yens, délégués communaux : Mme Elisabeth Lüthi et MM. Henry Bercioux et Guy Chapalay
- Commune de Yens, délégués communaux : Mme Marie-Louise Hale et MM. Stéphane Boss et Frédéric Biselx

- Membres de la Commission de gestion et des finances : MM. Guy Chapalay, Frédéric Biselx, Mmes Chantal Bôgli, Miriam Radermacher Pilloud et Elisabeth Lüthi
- Membres-suppléants de la Commission de gestion et des finances : Mmes Sophie Gosselin et Marie-Louise Hale

Préavis déposés en 2022

- No 2022-01 Rapport de gestion et comptes 2021
- No 2022-02 Adoption du Budget 2023

Sommaire des décisions prises par le CI

Les préavis 2022 déposés par le CoDir ont été approuvés par le CI au cours des deux séances tenues les 5 mai 2022 et 13 octobre 2022.

5.1.5 Conseil d'Etablissement ASISE (CET)

Composition du CET

- Présidente : Mme Sabina Hansen, Municipale à Yens
- Vice-présidente : Mme Aline Gicot, Municipale à Lussy-sur-Morges
- Secrétaire : Mme Françoise Vuille
- Représentants des autorités intercommunales : Mmes Sophie Gosselin, Adéaïde Tschanz et Miriam Radermacher Pilloud. Suppléante : Mme Marie-Louise Hale
- Parents d'élèves fréquentant l'établissement : Mmes Catherine Codesido, Sara Cardinale, Cindy Charotton, Aurore Dady et M. Alain Cuenca
- Représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement : Mmes Nathalie Bataillard, Laura Gremaud et MM. Alexis Margot, Frédéric Berthoud

- Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement :
Mmes Danielle Maréchaux, Jessica Crisci, Vanessa Hoffmann et MM. Jérôme Rica, Jean Cuénot, puis M. Cédric Siffert.

Activités du CET

Le Conseil d'Etablissement a, à nouveau, pu tenir deux séances en 2022. Le 23 mars 2022 avec l'installation du Conseil d'Etablissement dans son ensemble pour la législature 2021-2026, puis le 23 novembre 2022 avec la présence du nouveau directeur, M. Cédric Siffert.

- Madame Marie-Louise Hale a pris ses fonctions comme médecin scolaire et Monsieur Javier Quijano comme infirmier.
- Les 2 demi-journées de congé à répartir sur l'année ont été fixées au mercredi matin qui précède l'Ascension et au vendredi après-midi avant les vacances scolaires d'été. Ces dates sont fixées pour toute la législature 2021-26.
- 15 élèves ukrainiens ont rejoint des classes au sein de nos écoles au cours de l'année 2022.
- Le projet lift, qui a pour but d'intégrer des élèves dans la vie active, est encore d'actualité.

Aucune activité particulière n'a été organisée au cours de l'année 2022.

5.2 FAJE – OFAS

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants, outre le rôle d'organisme subventionneur, a la responsabilité de vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande, ainsi que de coordonner et favoriser le développement de l'offre en matière d'accueil de jour, notamment en fixant des objectifs (art. 41 LAJE).

5.3 AFFAIRES SOCIALES

5.3.1 **Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention**

L'Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile (AVASAD) est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique **d'aide et de soins à domicile**, ainsi que des mesures en matière de **promotion de la santé et de prévention**. Elle est composée d'une Direction générale et de 7 associations et fondations régionales. Pour notre village, il s'agit de la Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention.

L'aide et les soins à domicile permettent aux personnes dépendantes ou atteintes durablement ou non dans leur santé de maintenir ou de retrouver la plus large autonomie possible chez elles. Elle a aussi également pour mission d'accompagner la fin de vie des personnes suivies et le processus de deuil de leur entourage.

Pour ce faire, elle fournit des prestations visant à :

- Promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé.
- Maximiser leur niveau d'autonomie.
- Maintenir leur intégration sociale.
- Faciliter l'appui de leur entourage.

Le CMS de Saint-Prex dessert les Communes d'Allaman, Buchillon, Denens, Etoy, Lully, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Tolochenaz, Villars-sous-Yens et Yens.

En 2022, 1'433 repas (1'381 normaux et 52 régimes) ont été livrés à 10 clients (9 en âge AVS et 1 non AVS) habitant Yens. (En 2021, 1'580 repas chauds (1'577 normaux et 3 régimes) chauds avaient été livrés à 9 bénéficiaires (7 en âge AVS et 2 non AVS) habitant Yens).

5.3.2 Cohésion sociale

Les Communes vaudoises participent depuis plusieurs décennies aux dépenses sociales cantonales. Cette participation, appelée « cohésion sociale », se compose du coût de différents régimes sociaux et sa répartition entre les Communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur. La Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et son règlement d'application ont permis d'harmoniser et de regrouper, dans une seule base légale, les types de dépenses et de recettes qui relèvent de la facture sociale.

Les régimes sociaux composant la cohésion sociale sont :

- des aides financières individuelles (recouvrement et avances des pensions alimentaires, bourses d'études et d'apprentissage, revenu d'insertion, subsides à l'assurance-maladie).
- de l'appui social à tous les groupes de population ou des individus qui en ont besoin à un moment donné de leur parcours de vie, par exemple des victimes de violences, des personnes à mobilité réduite, des personnes en situation de handicap, des proches aidants ou des personnes ayant besoin d'un revenu d'insertion.
- de l'hébergement des personnes en situation de handicap, des personnes souffrant de maladies psychiatriques ou d'addiction et des personnes âgées. La DGCS s'occupe également de l'accompagnement de ces personnes vers le retour à la vie communautaire.

5.3.3 ARASMAC - Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay

L'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges–Aubonne–Cossonay) est une association de Communes au sens des Art. 112 et ss de la Loi sur les Communes. Elle est composée des 62 Communes jusqu'au 30 juin 2021 et à partir du 1^{er} juillet 2021 de 56 Communes du district de Morges, soit 87'312 habitants (au 31.12.2022). Chaque Commune est représentée par un membre de sa Municipalité délégué au Conseil Intercommunal (Législatif). Le Comité de Direction (Exécutif) est composé de 7 membres également issus des Communes du district et d'un/e Président/e, élus par le Conseil, pour la durée de la législature. Le Conseil Intercommunal se réunit au moins deux fois par an pour l'adoption du budget et l'approbation des comptes et de la gestion.

Les montants suivants ont été versés par la Commune de Yens en 2022 :

Revenu d'insertion RI :	Fr. 0.70 par habitant
Espace prévention Région Morges :	Fr. 1.50 par habitant
Agence d'assurances sociales :	Fr. 23.00 par habitant.

5.4 ECOLES

5.4.1 Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs (ASISE)

Pour la rentrée 2022-23, 16 classes ont été ouvertes dans les deux villages de Denens et Yens pour les élèves de 1P à 8P des communes suivantes : Villars-sous Yens, Lussy-sur-Morges, Denens et Yens. A Denens ce sont 4 classes pour 76 élèves (76 en 2021) et 12 classes à Yens pour 236 élèves (242 en 2021). Les élèves de 9P à 11P sont scolarisés à Saint-Prex.

La répartition des classes et des enseignantes à Yens est la suivante :

Nom de la classe	Nom des enseignantes	Effectif global
1-2P/Y1	Mmes Bernado et Crisci	19
1-2P/Y2	Mmes Bernado et Parente	20
3P/Y	Mmes Cavin, Hamisch	23
4P/Y	Mmes Baumann et Glauser	19
5P/Y1	Mmes Laydu et Castro	17
5P/Y2	Mmes Soumahoro et König	17
6P/Y1	Mmes Rossi et Castro	22
6P/Y2	Mmes Crettaz et König	21
7P/Y1	Mme Lecoultre	19
7P/Y2	Mme Humm-Gavillet	18
8P/Y1	Mme Lier	21
8P/Y2	Mme Bürki	20

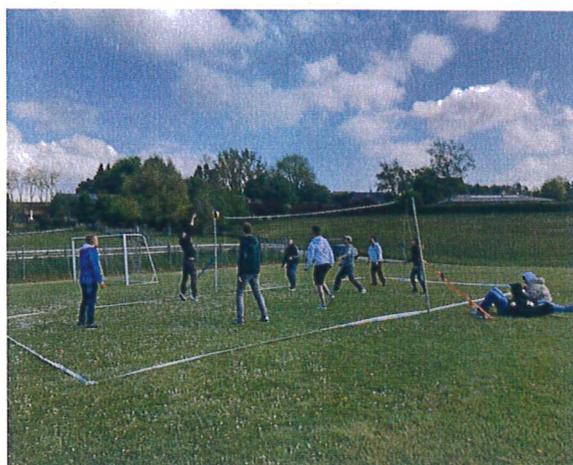
A Yens, les devoirs surveillés des 7P et 8P ont lieu le mardi et le jeudi midi, avec une fréquentation limitée à une séance hebdomadaire par élève, sauf exception.

5.5 ANIMATION VILLAGEOISE

5.5.1 Union des Sociétés Locales (U.S.L.)

A but sportif ou culturel, les sociétés locales informent volontiers sur leurs activités et se réjouissent d'accueillir de nouveaux membres. Des soirées, des concerts ou des spectacles sont régulièrement organisés par les sociétés actives tout au long de l'année dans notre village.

Pendant le mois de mai de l'année 2022, la commune de Yens a participé à Suisse Bouge. Le but était que la population récolte le plus de minutes d'activité physique pendant tout le mois. Le 7 mai, les sociétés locales ont participé à une journée spéciale et proposé diverses activités. Un grand merci à Yens de demain, le YAC, les Archers, FSG Yens, les Cadets, Gym Dames, Gym Hommes et la Jeunesse de Yens pour leur investissement dans la réussite de cette journée.



5.5.2 Yens Animation Culturelle (YAC)

Le YAC a pu proposer de nouveau différentes animations sans restriction, permettant ainsi à la population d'en profiter pleinement.

- Avril 2022 : Le YAC a amené la population à la découverte des **sources de Yens** avec des accès uniques et des explications de la part de spécialistes.
- Mai 2022 : Dans le projet de Suisse bouge le YAC a proposé un parcours à travers la commune sous forme du **Fumas trail**. Cette activité était proposée pendant tout le mois de mai avec une récompense à la clé. Ce fut un succès.
- Mai 2022 : **La fête des voisins** a de nouveau pu avoir lieu.
- Septembre 2022 : **Musique en fontaines** : Les fontaines du village étaient mises en valeur par des artistes de différents styles de musique et sous la forme d'un parcours.

- Décembre 2022 : Pour la première fois un **Marché de Noël** a eu lieu à Yens, dans et autour de la salle polyvalente, qui intégrait aussi la traditionnelle vente des sapins. Plein de stands et d'activités étaient proposés. Les visiteurs étaient au rendez-vous.

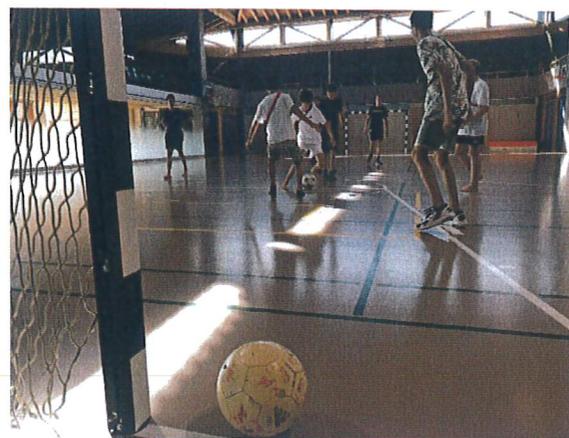


5.5.3 Yens de demain

Yens de demain qui existe depuis 2021 est né d'une réflexion entre la Municipalité, le travailleur de proximité de la région et d'une conseillère du conseil communal. Le sport libre et le groupe de jeunes sont alors créés.

1. Sport libre :

Le sport libre a eu lieu les mercredis après-midi de 16h à 18h pour les jeunes de 11 à 20 ans. Il y a eu 50 sessions sur l'année 2022 avec entre 0 et 18 participants par session. Les jeunes qui ont fréquenté le sport libre en 2022 étaient âgés de 11 à 16 ans. Durant les mois de forte fréquentation qui se situaient pendant la période hivernale, 2 moniteurs en assuraient le bon déroulement. En novembre, un Pumptrack installé sur le terrain de sport, à diversifier les séances.

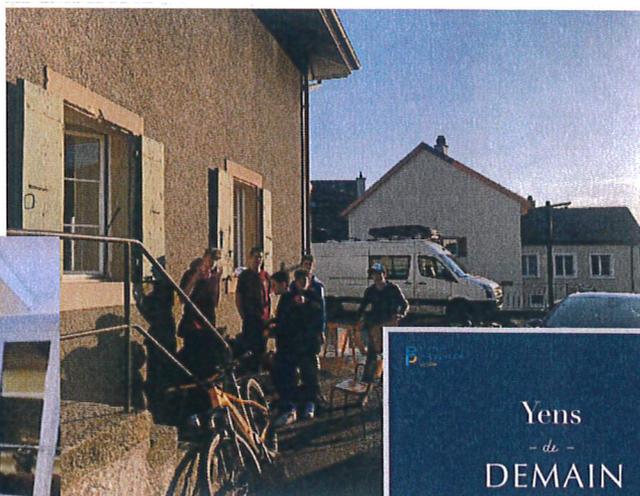
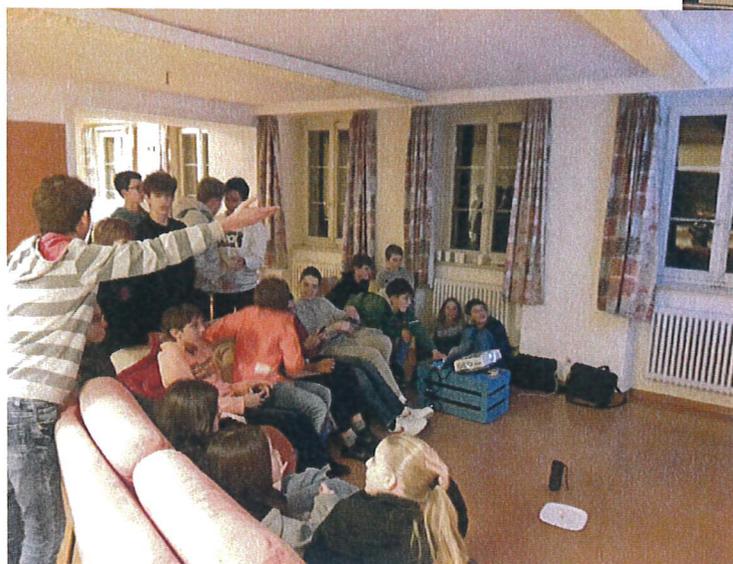


La communication s'est faite par des affichages dans les espaces officiels et dans les commerces de la commune, page dédiée sur le site internet de la commune, via les réseaux sociaux du travailleur social de proximité (WhatsApp, Facebook, Instagram) et le bouche-à-oreille par les jeunes et leurs parents.

La commune a fait une demande de soutien pour cette ouverture de salle entièrement gratuite au service de l'éducation physique et du sport du canton de Vaud pour l'année 2022 et l'a obtenu.

2. Groupes de jeunes

Pendant l'année 2022, il y a eu 10 soirées de rencontre pour avancer sur la suite du projet. Au début, ces soirées se sont déroulées les vendredis soir dans la salle du conseil. Une soirée cinéma était organisée par un comité de jeunes. Après le départ d'un locataire dans le bâtiment de la Cité, la Municipalité a décidé de leur attribuer ce local. Les jeunes ont pu l'aménager dès septembre 2022, grâce à des dons, comme des canapés et une table de jeux.



5.6 AFFAIRES RELIGIEUSES – PAROISSE

Paroisse de Saint-Prex, Lussy-sur-Morges, Vufflens-le-Château

Un nouveau pasteur a pris possession de la cure de Lussy au 1^{er} septembre 2022. Il s'agit de M. Olivier Rosselet. Une délégation de la Municipalité a reçu M. Rosselet pour un échange et lui souhaiter la bienvenue dans notre commune.

Pendant la période froide, à partir de décembre 2022, il n'y a eu plus qu'un culte au lieu de deux par dimanche dans un souci d'économie d'énergie et des finances. Les cultes de Noël ont par contre eu lieu dans chaque temple.

Paroisse catholique de Morges

Il n'y a eu ni modification, ni changement significatif durant l'année 2022.

5.7 AIRADT – Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine

5.7.1 Préambule

L'AIRADT a pour but l'application des dispositions que la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006 place dans les compétences ou les attributions des Communes ou des associations de Communes en matière d'accueil de jour et d'accueil familial de jour.

5.7.2 Comité de Direction AIRADT (CoDir)

Composition du CoDir dès le 1^{er} juillet 2021

Commune de Denens : M. Luc Chanson, Municipal

Commune de Lussy-sur-Morges : Mme Aline Gicot Municipale et Vice-Présidente

Commune de Villars-sous-Yens : M. Henry Bercioux, Municipal

Commune de Yens : Mme Sabina Hansen, Municipale, et M. Stéphane Boss, Municipal et Président.

Séances du CoDir

Au cours de l'année 2022, le CoDir a tenu 7 séances plénières, une séance extraordinaire ainsi que 2 séances du Conseil Intercommunal.

Les séances du CoDir ont eu lieu pour l'essentiel, à la salle du Conseil communal de Yens, sous la présidence de M. Stéphane Boss. Toutes les séances du CoDir sont régies par un ordre du jour et font l'objet de procès-verbaux rédigés par la secrétaire de l'AIRADT, Mme Véronique Grandjean.

La Directrice du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine, Mme Sandrine Schaad, a assisté à toutes les séances du CoDir. La tenue des comptes est assumée par Mme Véronique Grandjean, Boursière de la Commune de Yens.

Activités en 2022

Le CoDir a notamment traité les points importants suivants :

- Organisation d'une journée teambuilding le samedi 3 septembre 2022, animée par un duo de coaching externe pour toutes les structures;
- Rencontre avec l'équipe de Dame Tartine Lussy et la gestion RH en appui de la direction de ce site;
- Etude et mise en place d'un service de nettoyage externe conformément au budget 2022;
- Adoption des comptes 2021;
- Etablissement et adoption du budget 2023;
- Analyse de la grille tarifaire selon demande de la FAJE;
- Etude d'un nouvel outil informatique pour le réseau;
- Mise en place d'ouvertures supplémentaires de deux semaines dans les structures UAPE sur l'année;
- Rencontre des cheffes de sites et mise en place d'entretiens périodiques.

Le CoDir tient à rappeler que l'année 2022 a été particulièrement chargée en terme d'accompagnement de la Direction de Dame Tartine, à la suite d'une gestion de « crise » au sein de la structure de Lussy et en profite pour remercier sincèrement Mesdames Sandrine

Schaad et Elise Joder pour le temps consacré en sus de leur cahier des charges, afin de suppléer à l'absence de la cheffe de site de Dame Tartine Lussy.

Les membres du CoDir souhaitent informer les membres du Conseil Intercommunal de la difficulté rencontrée au quotidien par la Direction pour trouver des remplaçant(e)s au dernier moment lors d'absence des employés pour cause de maladie ou accident.

Il tient également à remercier Mme Véronique Grandjean pour sa précieuse collaboration dans la tenue des comptes et des procès-verbaux des différentes séances. Enfin, il exprime toute sa gratitude aux membres du Conseil Intercommunal pour la confiance témoignée et la qualité des débats.

5.7.3 Rapport d'activités de la Direction de Dame Tartine

CHIFFRES CLES 2022 :

Personnel et places d'accueil :

Collectif :

Préscolaire : 46 semaines d'accueil par an pour 66 places autorisées

Parascolaire : 40 semaines d'accueil par an (2021 38 semaines) pour 123 places autorisées (87 Yens+36 Denens)

Familial :

5 AMF (2021 6 AMF) sur 38 semaines d'accueil avec 35 places

Direction et Administration :

1 poste de 100 % pour la direction et 1 poste de 50 % pour l'assistante

Nombres d'enfants accueillis (décembre 2022) :

Toutes structures confondues : 299 enfants

Préscolaire : 87

Parascolaire : 183

AMF : 29

Nombre d'enfants de 0 à 12 ans sur le territoire de l'AIRADT (31.12.2022) :

Yens : 242, Denens : 87, Villars-sous-Yens : 88, Lussy-sur-Morges : 128, soit un total de 545 enfants (-27 par rapport à 2021) .

Ainsi, 55 % (49 % en 2021) des enfants résidant sur le territoire de l'AIRADT utilisent les structures d'accueil de jour.

Structures parascolaires et préscolaires :

La disponibilité des places en préscolaire est bonne, en revanche les places en parascolaire sont très prises et la structure n'arrivera bientôt plus à satisfaire à la demande. Il appartiendra aux communes de créer sans doute encore des places et infrastructures supplémentaires ces prochaines années.

Au niveau du préscolaire plus en plus de parents souhaitent choisir leur site d'accueil entre Yens et Lussy, ce qui n'est absolument pas possible. Il s'agit d'une inscription au sein du réseau et non au sein d'un site d'accueil.

2022 a permis de retrouver des liens normaux en vrai avec les familles notamment. Des soirées parents au niveau préscolaire et des colloques généraux sans masque ont pu être de nouveau mis en place. Un fonctionnement normal a été retrouvé.

Au niveau pédagogique, l'accent était mis dans toutes les structures collectives sur l'importance du jeu dans le quotidien des enfants, que ce soit par l'animisme ou les diverses expériences en lien avec la nature. Il était aussi travaillé avec les équipes l'importance de la symbolique, de l'imaginaire par le biais des livres et du langage de récit.

La structure a bénéficié, tant dans le préscolaire que le parascolaire, de mesures de soutien éducatif pour des enfants à besoins particuliers. La régularité des colloques institutionnels est revenue pour le plus grand plaisir et surtout pour encore mieux réfléchir et donner du sens aux actions posées dans le travail au quotidien.

Comptes :

Les comptes 2022 s'élèvent à Fr. 3'163'129.21 soit Fr. 114'000.79 de moins (3,48 %) que le budget 2022 (Fr. 3'277'130.00) et Fr. 22'069.91 de moins que les comptes 2021.

Il est à relever que les structures UAPE sont encore bénéficiaires et que l'emprunt de Fr. 400'000.00 a été remboursé.

La FAJE a souhaité faire une action en novembre 2022 en faveur des parents. Dès lors, la facture de ces derniers a été réduite de 20 %, quelle que soit la prestation utilisée et indépendamment des rabais fratrie en vigueur.

NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS TOUTES STRUCTURES CONFONDUES PAR COMMUNE

	2022	2021
Lussy	62 enfants	59 enfants
Denens	55 enfants	52 enfants
Villars-sous-Yens	34 enfants	31 enfants
Yens	148 enfants	140 enfants
Total	299 enfants	282 enfants

5.8 TERRAIN DE SPORT

En 2022, le canton de Vaud, la ville de Lausanne ainsi que la ville d'Aigle ont accueilli des événements cyclistes de renommée internationale sous le signe de « 2022 l'Année du vélo ». Des étapes du Tour de France, Tours de Romandie masculin et féminin, des forums et rencontres et le Pumptracktour ont eu lieu.

Le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) a fait l'acquisition d'un Pumptrack mobile que les communes peuvent louer.

La Municipalité a pu accueillir le Pumptrack pour le mois de novembre 2022 et le mettre à disposition des jeunes sur le terrain de sport. Une petite fête d'inauguration a eu lieu le mercredi 2 novembre dans l'après-midi. Cet événement a eu un grand succès et les jeunes ont bien profité de cette installation tout au long du mois de novembre.

ESPACE PREVENTION
Le Clos




Yens - de - DEMAIN

PUMPTRACK À YENS

VIENS À L'INAUGURATION
LE MERCREDI 2 NOVEMBRE À 15H



AU TERRAIN DE SPORT
(ROUTE DE L'ENTE 1)

**UNE PETITE SURPRISE
T'ATTENDRA !**

Le Pumptrack restera ensuite à Yens durant tout le mois de novembre 2022 et sera accessible tous les jours de 9h à 20h.
Plus d'informations en prenant contact avec Anthony le TSP au 079 192 99 73.





6. DICASTERES DE MONSIEUR KURT BUEHLER, MUNICIPAL

6.1 DECHETTERIE

Statistique communale des déchets urbains

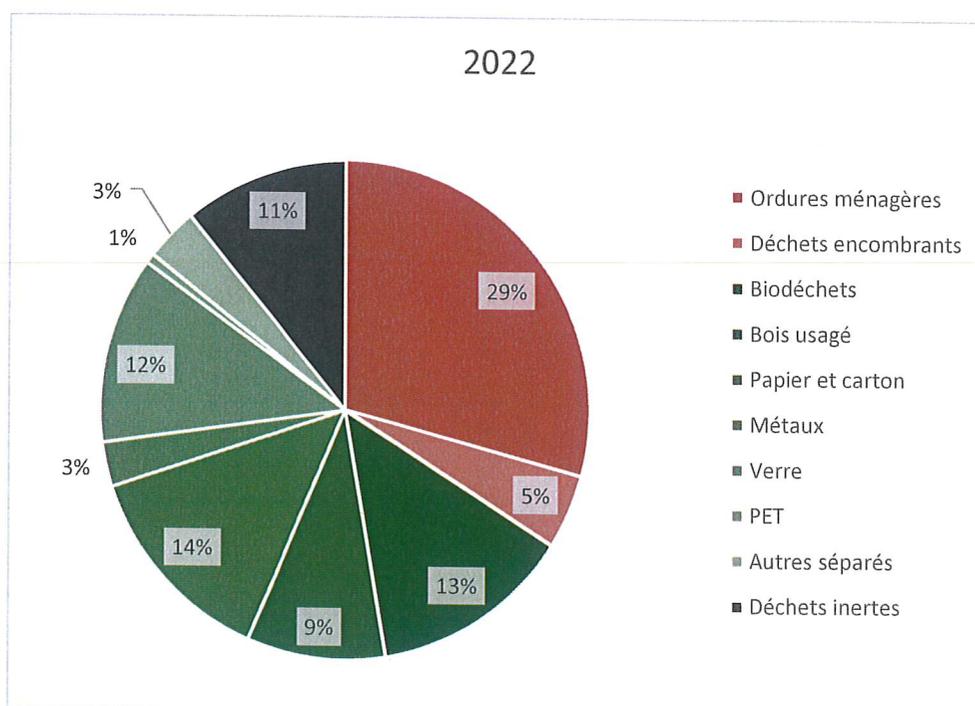
Population

2021	2022	Δ (%)
1 499	1 517	1.2%

	Quantités totales (tonnes)			Quantités spécifiques (kg/hab)		
	2021	2022	Δ (%)	2021	2022	Δ (%)
Incinérables	206.1	211.1	2.4 %	137.5	139.1	1.2 %
Collectes séparées	294.0	338.0	13.0 %	196.2	222.8	12.0 %
Inertes	47.2	67.9	30.5 %	31.5	44.8	29.7 %
Total	547.3	617.0	11.3 %	365.1	406.7	10.2 %
Taux de collecte séparée	53.7 %	54.8 %	1.9 %			

Pendant l'exercice 2022 nous avons collecté toutes catégories confondues 617 tonnes de déchets, ce qui représente 11.3 % ou 69.7 tonnes de plus que l'année précédente.

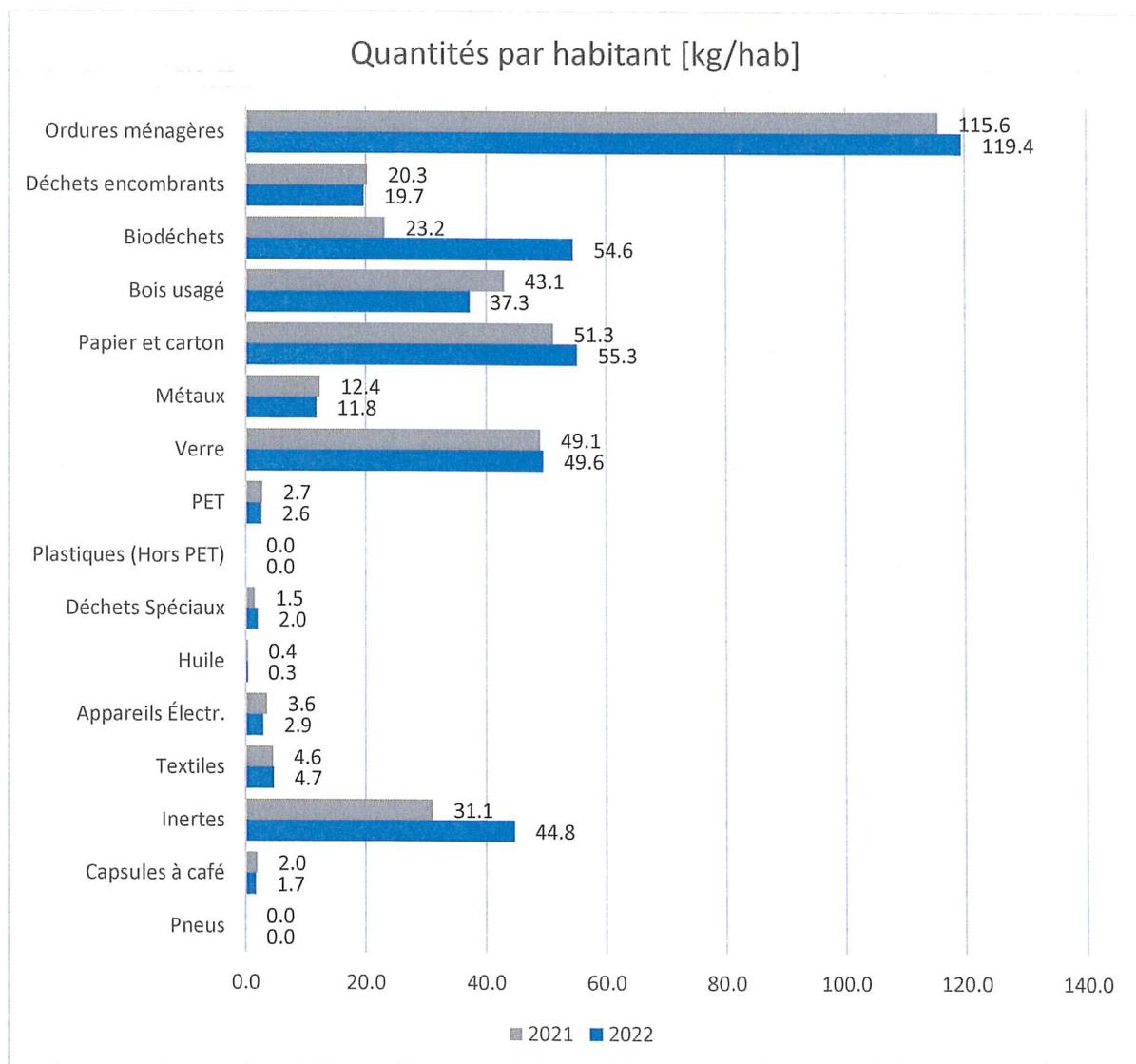
Ce qui représente 406 kg déchets/habitant, dont 54.8 % en collecte séparée et 45.2 % de déchets incinérables.



Répartition des déchets urbains collectés en 2022

Le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la Commune.

Taux de collecte séparée en 2022 : 54.8 %.



6.2 FORETS

Rétrospective

Dans les forêts communales l'année 2022 fut principalement marquée par les travaux de recaptage des sources du Vergy; défrichement provisoire, travaux de recaptage et plantation.

Le printemps et l'été furent particulièrement secs et la végétation a souffert une fois de plus.

Le prix du bois de service résineux a connu une embellie sur 2021 et début 2022 avant de rechuter au deuxième semestre de cette année. Le bois énergie, surfant sur les incertitudes énergétiques européennes à quant à lui bénéficier d'une forte demande et de hausse des prix (+10 – 20 %). Le stock communal de bûches a fondu comme neige au soleil.



Récolte

Une légère augmentation du volume par rapport à 2021 était programmée étant donné les bons prix sur le marché des bois au début 2022. Une intervention sanitaire a dû être réalisée hors programme sur la fin de l'été pour freiner quelques foyers de bostryches.

Au total, 1103 sylvies ont été martelées selon le détail ci-dessous.

Martelage S1	Feuillus	363 Sv
	Résineux	740 Sv
	Total	1103 Sv

Nous avons réalisé les interventions de coupe suivantes :

- Défrichage provisoire au Very
- Mise en lumière par la récolte de vieux résineux dans le massif des Tailles
- Récolte et intervention sécuritaire au bord de la route Cantonale St-Livres – Ballens
- Intervention sécuritaire le long du chemin menant au local des cadets.

Prélèvement d'arbres atteints par le scolyte typographe lors de coupes sanitaires au mois de septembre.



Prix moyen par assortiment pour 2022 :

	Prix moyen Fr./m3 2022
(Bois brut à port camion en forêt)	
Prix moyen bois de service résineux	85.75
Prix moyen bois de service feuillus (hêtre, frêne, tilleul)	78.34
Prix moyen bois de feux	60.00
Prix moyen déchetage	50.00

Plantations

Plantations courantes; au printemps les forestiers ont planté 200 épicéas pour la culture d'arbres de Noël.

La sécheresse a provoqué un fort taux d'échec sur les plantations réalisées au printemps.

Une centaine de jeunes douglas ont été mis en place en complément au rajeunissement naturel. Un peu plus de 1'900 buissons et arbustes ont été plantés pour revégétaliser les captages du Very.

Jeunes peuplements

En 2022 sur l'ensemble des 198 ha que compte la propriété communale, 9.9 hectares de jeunes peuplements ont été entretenus. Il s'agit là de l'entretien des plantations, des soins aux fourrés et aux jeunes perchis.

Essence	Nb de plants
Chêne	350
Mélèze	100
Douglas	100
Tiges au refuge érable, tilleul, chêne	3
Epicéa (Noël)	250
Total	803

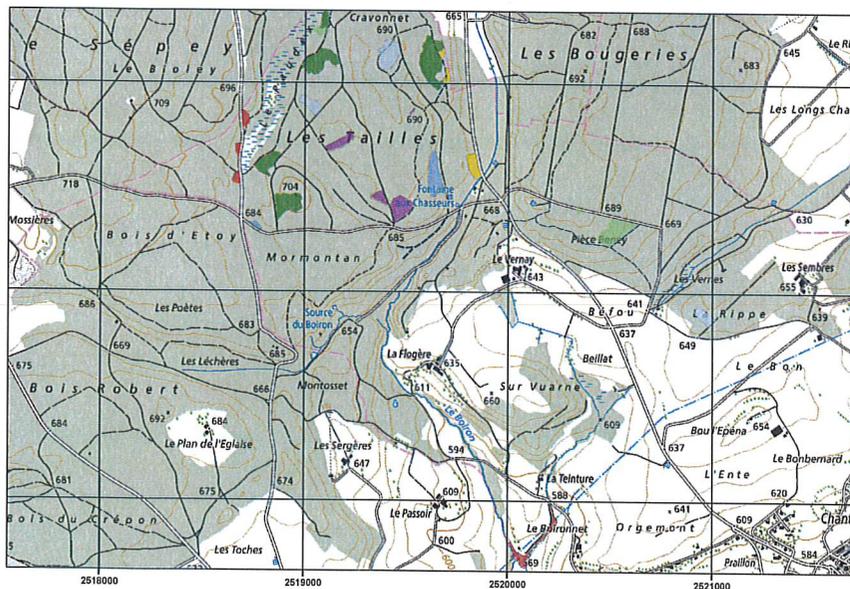
Entretien des infrastructures et divers

Cette année, les panneaux du sentier des Fumas ont été renouvelés. Un petit grill a été installé à la fontaine aux chasseurs et les chemins forestiers ont fait l'objet d'un entretien courant.



Répartition des heures du groupement forestier, triées par travaux

Description	Nombre d'heures
Gestion - Forestier ES	234
Bûcheronnage	418
Plantation	195
Soins aux jeunes peuplements, entretien de plantations	317
Entretien des chemins	55
Travaux divers (sentier des fumas)	107
Total	1'326



Légende

- Plantation
- Soins aux plantations
- Soins culturaux
- Eclaircie de perchis
- Mise en lumière
- Réalisation
- Autres interventions

Les comptes 2022 se bouclent avec un montant à charge des communes de Fr. 1'839'000.00, inférieur de Fr. 207'600.00 par rapport au budget 2022.
Coût pour la commune de Yens pour l'exercice 2022, calculé sur la base de (1480 habitants au 31.12.2020) Fr. 50'679.19 soit Fr. 34,2427/habitant.

OI Dissy DAP catégorie Y



Chef de section: Plt Raphaël Dupuis
Responsable formation: Lt Raphaël Zbinden
Chef matériel: Lt Raphaël Zbinden

Promotions et Nominations à OI DISSY

Sont promus au 1^{er} janvier 2022 au grade suivant :

APPOINTE : Nicolas Bataillard, Eldo Mabiala

Années de services

5 ans : Sap_Pierre Zbinden

15 ans : Plt Raphael Dupuis, Cpl Sylvain Reymond, Sgt Louis Schmid,
Cpl Pascal Martin, Lt Raphael Zbinden.

33 ans : App Christian André

Nous relevons avec satisfaction que lors de la soirée de recrutement du 3 novembre 2022, 5 nouvelles recrues ont pu être engagées pour l'O.I DISSY.

Nous tenons tout particulièrement à remercier tous les sapeurs-pompiers volontaires qui s'engagent au service de la population, ainsi que toutes les personnes nommées ci-dessus pour leur engagement.



6.4 PROTECTION CIVILE



Protection civile

District Morges

Comme l'année précédente, l'année 2022 fut à nouveau une année avec de fortes sollicitations pour l'ORPC.

Avec la fin de l'engagement de la PC pour la crise sanitaire, la situation géopolitique en Ukraine a créé un sentiment d'insécurité et déclenché une vague de questions et d'inquiétudes de la part des instances politiques et des citoyens de notre district. Ceci a forcé toutes les communes avec l'appui de l'ORPC à mettre en place un plan de distribution de comprimés d'iode, ainsi que la mise en place d'un PRU (point de rencontre d'urgence), ce dernier offre protection, aide et information en cas de situation d'urgence grave ou de panne totale des moyens de communication. Les autorités informent par radio/télévision et Alertswiss lorsque des points de rencontre d'urgence sont mis en service. La PC de son côté nous fournira en cas de besoin, les radios Polycom.

Changement à la tête de notre ORPC

En début d'année, le lieutenant-colonel Marc Dumartheray, après 15 ans au service de la protection civile et depuis 2016 à la tête du bataillon du district de Morges a décidé de réorienter sa carrière professionnelle.

Lors de l'assemblée générale du mois de mai, il a remis officiellement le commandement de la région au lieutenant-colonel Laurent Sunier .



Les diverses missions de la protection civile

Fin de la gestion de la crise sanitaire

Le premier trimestre de l'année a encore été marqué par les campagnes de dépistage du COVID et de vaccination.

Test des sirènes

Le premier mercredi du mois de février a eu lieu le test annuel des sirènes fixes.

Aide à l'Ukraine

Suite à l'éclatement du conflit en Ukraine en février 2022, le bataillon de l'ORPC de Morges a été très fortement sollicité suite à une vague de questions et d'inquiétudes de la part des instances politiques et des citoyens. Nous avons dû apporter de nombreuses réponses en lien avec les comprimés d'iode, les abris privés et la plateforme d'attribution des places dans les abris publics.

Mise sur pied du plan canicule

Suite à une vague de chaleur exceptionnelle à partir de début juin, la Préfecture a déclenché un premier épisode du plan canicule du 16 au 21 juin ainsi qu'un deuxième épisode du 18 au 23 juillet avec des températures allant jusqu'à 37°.

Ceci nécessita rapidement une prise de contacts téléphoniques avec les aînés vivant seuls ou ayant des difficultés de mobilité.

Participation au tour de France

L'étape du tour de France du 9 juillet 2022 a nécessité l'engagement de plus de 267 astreints pendant 7 jours pour venir en soutien à la sécurité et à la logistique.

Cette manifestation sportive est la 3^{ème} la plus regardée dans le monde.

C'est une « ville » de 5000 personnes qui se déplace quotidiennement avec les coureurs cyclistes.

Coût de la protection civile 2022

La part des charges d'exploitation aux communes se monte à Fr. 1'761'522.29 contre Fr. 1'641'689.95 en 2021.

Le coût par habitant pour l'exercice 2022 s'élève à Fr. 20.18/habitant, soit Fr. 1.10 de plus que pour l'exercice 2021.

La participation aux charges pour la commune de Yens pour l'exercice 2022 est de Fr. 30'605.52.

LISTE DES ABREVIATIONS

ACT-ACM	Activités Créatrices sur Textiles - Activités Créatrices Manuelles
AEAI	Assoc. des Etablissements cantonaux d'Assurance Incendie
AI	Assurance Invalidité
AIEB	Association Intercommunale des Eaux du Boiron
AIRADT	Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine
AJEMA	Réseau d'Accueil de Jour des Enfants dans la région d'action sociale Morges-Aubonne
ALCP	Accord sur la Libre Circulation des Personnes
AMF	Accueillantes en Milieu Familial
ARASMAC	Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ASISE	Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs
ASIT/VD	Association pour le Système d'Information du Territoire vaudois
ASURE	Association pour une Utilisation durable des Ressources Ecologiques
AVM	Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges – Chigny, Monnaz, Vaux-sur-Morges, Bussy-Chardonney, Vufflens-le-Château
AVS	Assurance Vieillesse et Survivants
CA	Conseil d'Administration
CCDN	Commission Cantonale en matière de Dangers Naturels
CFST	Commission Fédérale en matière de Sécurité au Travail
CI	Conseil Intercommunal
CoDir	Comité de Direction
CMS	Centre Médico-Social
CSR	Centre Social Régional
CUS	Coefficient d'Utilisation du Sol
DEV	Développement Economique Vaudois
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGEO	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
ECA	Etablissement d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud
EM	Etat-Major
EMS	Etablissement Médico-Social
EOS	Energie Ouest Suisse
EPT	Equivalents Plein Temps
ERM	Association intercommunale pour l'Epuration des eaux usées de la Région Morgienne – Chigny, Denens, Denges, Echichens, Ecublens, Lonay, Monnaz, Morges, Préverenges, Vufflens-le-Château, Tolochenaz, Bussy-Chardonney, Clarmont, Vaux, Yens
EU-EC	Eaux Usées – Eaux Claires
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FIR	Formation d'Intervention Régionale
GEOLEP	Laboratoire de Géologie de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
HarmoS	Concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants
LAVAMal	Loi d'Application Vaudoise de la Loi fédérale sur l'Assurance Maladie
LEO	Nouvelle Loi scolaire en vigueur le 1 ^{er} août 2013
LEtr	Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les Etrangers
LHR	Loi fédérale sur l'Harmonisation des Registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes
Lpart	Loi fédérale sur le partenariat enregistré
LVLEne	Loi Vaudoise sur l'Energie
MASA	Masotti Associés SA

MBC	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay
MINERGIE	Standard définissant les exigences énergétiques d'un bâtiment
MIP	Mesure d'Insertion Professionnelle
MIS	Mesure d'Insertion Sociale
MSST	Médecins et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail
OCC	Organe Cantonal de Contrôle de l'assurance-maladie et accidents
OAJE	Office pour l'Accueil des Jeunes enfants
OFAS	Office Fédéral des Assurances Sociales
OFCO	Office de la CONSommation
OFS	Office Fédéral de la Statistique
OREA	Ordonnance fédérale sur la Restitution et l'Elimination des Appareils électriques et électroniques
ORP	Office Régional de Placement
ORPC	Office Régional de Protection Civile
O.T.	Office du Travail et service de l'emploi
PACom	Plan d'Affectation Communal
PALT	Plan A Long Terme des canalisations
PC	Prestations Complémentaires AVS/AI
PCi	Protection Civile
PDCn	Plan Directeur Cantonal
PDCom	Plan Directeur Communal
PDDE	Plan Directeur de Distribution d'Eau potable
PGA	Plan General d'Affectation
PPA	Plan Partiel d'Affectation
PQ	Plan de Quartier
RAS	Régionalisation de l'Action Sociale
RI	Revenu d'Insertion
RIE III	3EME Réforme de l'Imposition des Entreprises
RLAJE	Règlement d'application de la Loi sur les jeunes enfants
RLS	Règlement d'application de la Loi Scolaire
RPA	Règlement cantonal de Prévention des Accidents dus aux chantiers
RPACom	Règlement sur le Plan d'Affectation Communal et la police des constructions
RPGA	Règlement communal sur le Plan Général d'Affectation et la police des constructions
RPLP	Redevance Poids Lourds
RPT	Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAGEP	Société Anonyme de Gestion des Eaux du Pénezy
SDT	Service du Développement Territorial
SELT	Service de l'Economie, du Logement et du Tourisme
SEPE	Service des Eaux et de la Protection de l'Environnement
SIA	Société suisse des Ingénieurs et des Architectes
SMUR	Service Médicalisé des URgences
SPJ	Service de Protection de la Jeunesse
SSCM	Service de la Sécurité Civile et Militaire
STEP	STation d'EPuration
SUI	Service de l'Urbanisme et des Infrastructures
SUVA	Schweizerischer UnfallversicherungsAnstalt
TRIDEL SA	Société anonyme chargée de l'exploitation de l'usine d'incinération
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
USL	Union des Sociétés Locales
VALORSA	Société anonyme chargée de la gestion des déchets provenant des Communes rattachées au périmètre "Ouest"
YAC	Yens Animation Culturelle

TABLE DES MATIERES

1. MUNICIPALITE	4
1.1.REPARTITION DES DICASTERES DU 1 ^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022.....	4
1.2.SEANCES	5
1.3.PREAVIS MUNICIPAUX 2022.....	5
2. DICASTERES DE MONSIEUR JEAN-LUC ANDRE, SYNDIC.....	7
2.1.ADMINISTRATION GENERALE.....	7
2.2 INFORMATIQUE – SITE INTERNET	11
2.3.POLICE DES CONSTRUCTIONS	12
2.4.URBANISME	13
2.5.AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	13
3. DICASTERES DE MONSIEUR STEPHANE BOSS, MUNICIPAL.....	15
3.1 FINANCES	15
3.2 BATIMENTS COMMUNAUX	17
4. DICASTERES DE MONSIEUR JONATHAN LÜTHI, MUNICIPAL	25
4.1 SAGEP – CONSEIL D’ADMINISTRATION 	25
4.2 ROUTES.....	28
4.3 EAU POTABLE	29
4.4 EPURATION EU-EC.....	30
4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	30
4.6 GAZ NATUREL	31
4.7 CIMETIERE, PARCS ET PLACES	32
4.8 ARCAM.....	32
5. DICASTERES DE MADAME SABINA HANSEN, MUNICIPALE.....	33
5.1 ASISE.....	33
5.2 FAJE – OFAS	36
5.3 AFFAIRES SOCIALES	36
5.4 ECOLES	37
5.5 ANIMATION VILLAGEOISE	38
5.6 AFFAIRES RELIGIEUSES – PAROISSE.....	41
5.7 AIRADT – Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine	42
5.8 TERRAIN DE SPORT	44

6. DICASTERES DE MONSIEUR KURT BUEHLER, MUNICIPAL.....	47
6.1 DECHETTERIE	47
6.2 FORETS	48
6.3 SERVICE INCENDIE ET SECOURS DU SIS MORGET.....	52
6.4 PROTECTION CIVILE	54
 LISTE DES ABREVIATIONS.....	 56